

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Département de l'Allier (03)  
Commune d'Avermes (03000)

# Dossier de demande de permis de construire

**M.A.J JUILLET 2024**

**Maître d'Ouvrage:**  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**



## PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'AVERMES

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

**Adresse de Correspondance :**  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40/42 rue la Boétie - 75008 PARIS  
Tel: 06 83 53 89 37  
mail : johan.mary@photosol.fr





# Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

|              |   |          |
|--------------|---|----------|
|              | <b>Sommaire</b> .....   |          |
|              | <b>Pièces Administratives</b> .....   | 1        |
|              | Formulaire de demande de Permis de Construire.....  | 2 à 8    |
|              | Bordereau de dépôt des pièces jointes.....  | 9 à 11   |
|              | Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT .....  | 12       |
|              | Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....  | 13 à 14  |
| <b>PC 1</b>  | <b>Plans de situation du projet</b> .....   | 15       |
|              | Localisation générale du projet.....  | 16       |
|              | Vue aérienne .....  | 17       |
|              | Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....   | 18       |
| <b>PC 2</b>  | <b>Plans de masse des constructions</b> .....   | 19       |
|              | Plan de masse - état existant.....  | 20       |
|              | Plan de masse - état projeté.....   | 21       |
|              | Plan de masse du projet avec vue aérienne.....  | 22       |
|              | Emprises du projet au 1/1000ème .....   | 23 à 25  |
| <b>PC 3</b>  | <b>Plans en coupe du terrain et de la construction</b> .....  | 27       |
|              | Plan de localisation des coupes AA' et BB'.....   | 28       |
|              | Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'.....   | 29       |
|              | Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....   | 30       |
|              | Vue en coupe d'une table photovoltaïque .....   | 31       |
|              | Vue en coupe d'un poste de transformation.....  | 32       |
|              | Vue en coupe du poste de livraison.....   | 33       |
|              | Vue en coupe du local technique et du bungalow.....   | 34       |
| <b>PC 4</b>  | <b>Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements</b> .....                                | 35 à 36  |
| <b>PC 5</b>  | <b>Plans des façades et des toitures</b> .....  | 37       |
|              | Plan modèle d'une table photovoltaïque de 36 panneaux .....   | 38       |
|              | Vue des façades du poste de livraison .....   | 39       |
|              | Vue des façades d'un poste de transformation.....   | 40       |
|              | Vue des façades du local technique et du bungalow.....  | 41       |
|              | Vue des façades d'un portail et de la clôture.....  | 42       |
|              | Vue des façades d'une citerne.....  | 43       |
| <b>PC 6</b>  | <b>Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement</b> ..... | 45       |
|              | Plan de localisation des points de vues photographiques.....  | 46       |
|              | Photomontages .....   | 47 à 52  |
| <b>PC 7</b>  | <b>Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche</b> .....                               | 53       |
|              | Plan de localisation du point de vue photographique.....  | 54       |
|              | Photographies.....  | 55 à 58  |
| <b>PC 8</b>  | <b>Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</b> .....                                  | 59       |
|              | Plan de localisation du point de vue photographique.....  | 60       |
|              | Photographies.....  | 61 et 62 |
| <b>PC 11</b> | <b>Étude d'impact (voir document joint)</b> .....   | 63       |





PROJET DE LA CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

# PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



## Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

## Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

**Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406**

- i** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens ».

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

| Cadre réservé à la mairie du lieu du projet  |     |         |       |               |
|--|-----|---------|-------|---------------|
| PC ou PA   | Dpt | Commune | Année | N° de dossier |
|  |     |         |       |               |
| La présente déclaration a été reçue à la mairie le ____/____/____                                |     |         |       |               |
| Cachet de la mairie et signature du receveur   |     |         |       |               |
| <b>Dossier transmis :</b>  |     |         |       |               |
| <input type="checkbox"/> à l'Architecte des Bâtiments de France                                  |     |         |       |               |
| <input type="checkbox"/> au Directeur du Parc National   |     |         |       |               |
| <input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial |     |         |       |               |
| <input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial      |     |         |       |               |

### 1 Identité du demandeur<sup>[1]</sup>

**i** Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

### 1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

|   |              |
|---|--------------|
| Nom   | Prénom       |
|   |              |
| Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____ |              |
| Commune : _____                                   |              |
| Département : ____                                | Pays : _____ |

### 1.2 Vous êtes une personne morale

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Dénomination  | Raison sociale               |
| PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  |                              |
| N° SIRET  | Type de société (SA, SCI...) |
| 5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8   | SAS                          |
| Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame <input checked="" type="checkbox"/> Monsieur |                              |
| Nom   | Prénom                       |
| AUBAGNAC  | Thomas                       |

### 2 Coordonnées du demandeur

|   |  |
|---|--|
| Adresse : Numéro : 40-42  | Voie : rue la Boétie                   |
| Lieu-dit : _____  |  |
| Localité : Paris  |  |
| Code postal : 7 5 0 0 8   | BP : ____ Cedex : ____                 |
| Téléphone : 0 6 8 3 5 3 8 9 3 7   | Indicatif pour le pays étranger : ____ |
| Adresse électronique : johan.mary @ photosol.fr   |  |
| Si le demandeur habite à l'étranger :   |  |
| Pays : _____  | Division territoriale : _____          |
| <input checked="" type="checkbox"/> J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande. |  |

### 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>[2]</sup>

**i** Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

**Pour un particulier :**  Madame  Monsieur

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Nom  | Prénom                       |
|  |                              |
| <b>Pour une personne morale :</b>  |                              |
| Dénomination   | Raison sociale               |
| PHOTOSOL DEVELOPPEMENT   |                              |
| N° SIRET   | Type de société (SA, SCI...) |
| 5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8  | SAS                          |
| Représentant de la personne morale : <input checked="" type="checkbox"/> Madame <input checked="" type="checkbox"/> Monsieur |                              |
| Nom  | Prénom                       |
| MARY   | Johan                        |

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.



Adresse : Numéro : 40-42 Voie : rue la Boétie

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 6 8 3 5 3 8 9 3 7 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

johan.mary @ photosol.fr

### 3 Le terrain

#### 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Les petits vernats

Localité : Avermes

Code postal : 0 3 0 0 0

Références cadastrales :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : Section : Numéro : p . 1 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

#### 3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

### 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

#### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) :
  - Superficie en m² :
  - Profondeur (pour les affouillements) :
  - Hauteur (pour les exhaussements) :
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

#### Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>[4]</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>[4]</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>[4]</sup> :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :  Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

##### Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?  Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou  Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  Oui  Non

#### 4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles

de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?  Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

##### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte<sup>[5]</sup> : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte :  Prénom :

RAES  Vincent

Numéro :  21 Voie :  rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité :  PARIS

Code postal :  7 5 0 1 6 BP :  Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :  S14812PC000273258

Conseil Régional de :  ILE-DE-FRANCE

Téléphone :  0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie :

Adresse électronique :

im.in.archi @ gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>[6]</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

### 5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction  Travaux sur construction existante  
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la création d'un parc photovoltaïque dans la commune d'Avermes. Il s'agirait d'installer 442 tables photovoltaïques sur une emprise clôturée de 8.6ha. Des locaux techniques seront également installés avec les caractéristiques suivantes :

- 1 PDL : 12.2m x 3.0m x 3.5m H
- 2 PTR : 12.2 x 2.5m x 3m H
- 1 Local de stockage : 12.2 x 2.5m x 3.2m H
- 1 Bungalow : 12.2m x 2.5m x 3.2m H
- 1 Citerne souple de 120m<sup>3</sup>

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête  10024 kW et la destination principale de l'énergie produite :

Injection dans le réseau public

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.



### 5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés :    dont individuels :    dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social    Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)    Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale  Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce    2 pièces

3 pièces    4 pièces    5 pièces    6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol    et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport  Enseignement et recherche  Action sociale

Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

### 5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

### 5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

*i* Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[7]</sup> en m<sup>2</sup>

| Destinations                            | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée <sup>[8]</sup> (B) | Surface créée par changement de destination <sup>[9]</sup> (C) | Surface supprimée <sup>[10]</sup> (D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[9]</sup> (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|
| Habitation                              |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Hébergement hôtelier                    |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Bureaux                                 |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Commerce                                |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Artisanat <sup>[11]</sup>               |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Industrie                               |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Exploitation agricole ou forestière     |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Entrepôt                                |                                     |                                  |  |                                       |  |  |
| Service public ou d'intérêt collectif   |                                     | 152.00                           |  |                                       |  | 152.00                                       |
| <b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b> |                                     | <b>152.00</b>                    |  |                                       |  | <b>152.00</b>                                |

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

### 5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

*i* Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m<sup>2</sup>

| Destinations <sup>[13]</sup>                       | Sous-destinations <sup>[14]</sup>  | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée <sup>[15]</sup> (B) | Surface créée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup> (C) | Surface supprimée <sup>[18]</sup> (D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup> (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|--|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|
| Exploitation agricole et forestière                | Exploitation agricole  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Exploitation forestière  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
| Habitation   | Logement   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Hébergement  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
| Commerce et activités de service                   | Artisanat et commerce de détail  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Restauration   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Commerce de gros   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle                      |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Cinéma   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Hôtels   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Autres hébergements touristiques   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
| Équipement d'intérêt collectif et services publics | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés        |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale                        |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Salles d'art et de spectacles  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Équipements sportifs   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Autres équipements recevant du public  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire                              | Industrie                           |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Entrepôt   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Bureau   |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
|  | Centre de congrès et d'exposition  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |
| <b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>         |  |                                     |                                   |  |                                       |  |  |

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

### 5.7 Stationnement

#### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

#### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

### 6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

*i* Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale  Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :



## 7 Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 7.1 Pour un particulier Madame Monsieur

Nom  Prénom

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination  Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom  Prénom

Adresse : Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :  Division territoriale :

## 8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- Informations complémentaires
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

## 9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

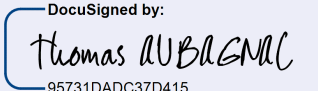
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens ».

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À  Paris

Fait le 05 août 2024 | 15:28 CEST

DocuSigned by:  
  
 95731DADC37D415...  
 Thomas AUBAGNAC, DGA, dûment habilité à l'effet des présentes

Signature du (des) demandeur(s)

### ⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

## 10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte  paysagiste-concepteur

Nom  Prénom

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

## 11 Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section : **Z B** Numéro : **2 6 3** Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : **97122**

Préfixe :    Section : **Z B** Numéro : **7 7** Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : **90339**

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :    Section :   Numéro :    Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 187461**

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* [🔗](#).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- à l'adresse suivante : [rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)
- ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

#### Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données  
SG/DAJ/AJAG1-2  
Grande Arche paroi sud  
92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 Paris Cedex 07

\*<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>



## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)<sup>[19]</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Pièce  | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>[20]</sup> | 1 exemplaire par dossier  |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[20]</sup>                              | 1 exemplaire par dossier  |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[20]</sup>                                 | 1 exemplaire par dossier  |

[19] Se renseigner auprès de la mairie.

[20] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

### 2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce   | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| <b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :</b> |   |
| <input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC10 -2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :</b>   |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <input type="checkbox"/> PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet nécessite un agrément :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |



|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>OU</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]   |                          |
| <b>Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet fait l'objet d'une concertation :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :</b> |                          |
| <input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]         | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]      | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet nécessite un défrichement :</b>   |                          |
| <input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <b>Si votre projet nécessite un permis de démolir :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier |
| <b>OU</b> , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]  |                          |
| <b>Si votre projet se situe dans un lotissement :</b>  |                          |
| <input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 <sup>er</sup> al.) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier |



|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :</b>   |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier            |
| <input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :</b>   |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier            |
| <input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si le projet est soumis à la redevance bureaux :</b>   |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>OU</b><br><input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]   |                                     |
| <b>Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier            |
| <b>Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]  | 3 exemplaires                       |
| <b>Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :</b>  |                                     |
| <input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]   | 3 exemplaires du dossier spécifique |
| <input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]   | 3 exemplaires du dossier spécifique |

|   |   |
|---|---|
| <b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] | 3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France |
| <b>Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.  | 1 exemplaire par dossier  |
| <b>Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier  |



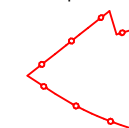


PROJET DE LA CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

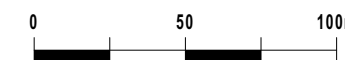
VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de la  
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque



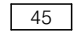



Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



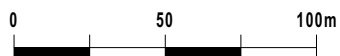
PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Bâtiments existants
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

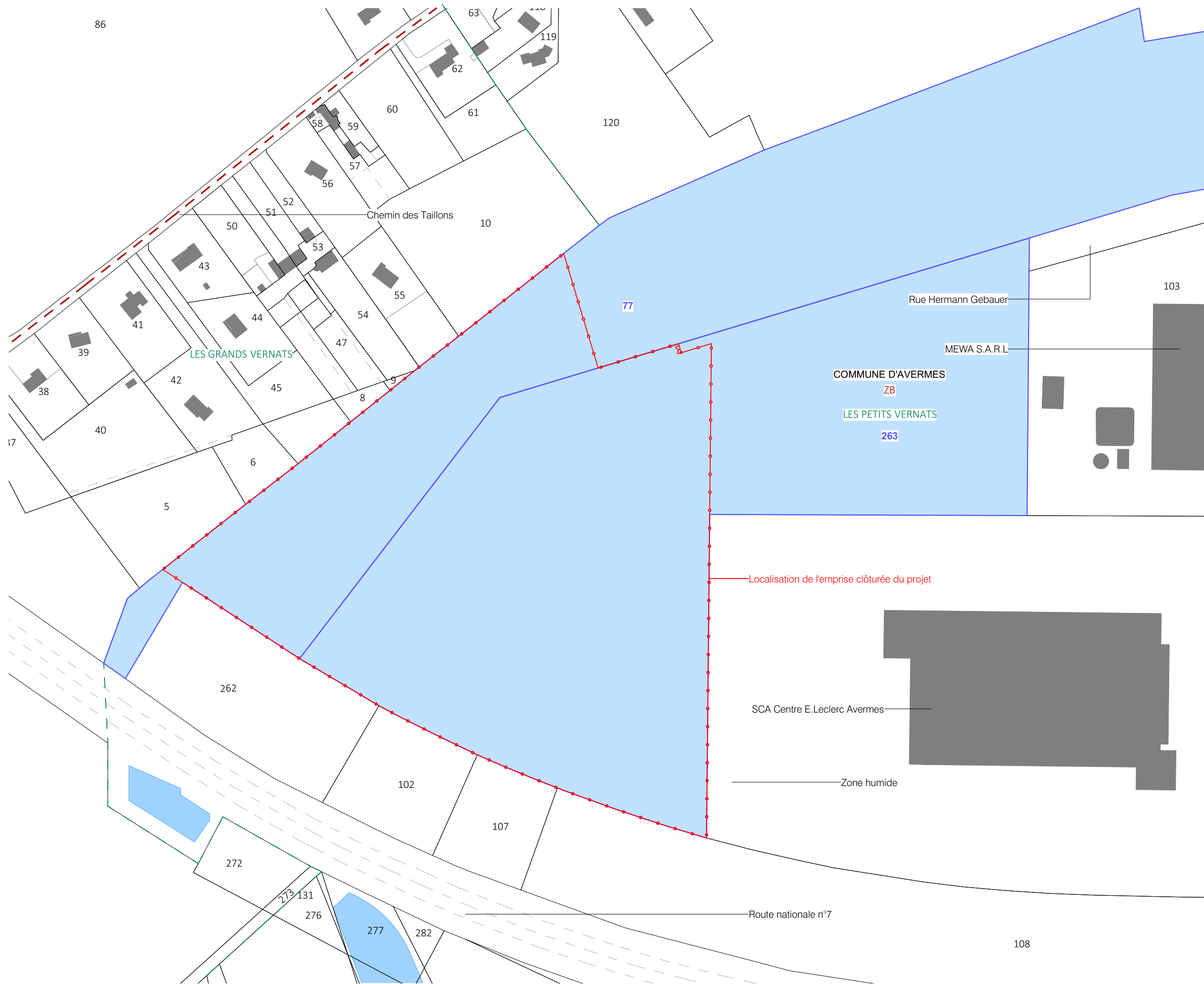
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1



Contenu

- Plan de masse - état existant  
au 1/2500ème
- Plan de masse - état projeté  
au 1/2500ème
- Plan de masse du projet avec vue  
aérienne au 1/2500ème
- Emprises du projet au 1/100ème

## PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque



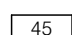




Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



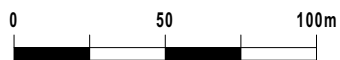
PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN DE MASSE  
ÉTAT EXISTANT

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux
-  Zone humide

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

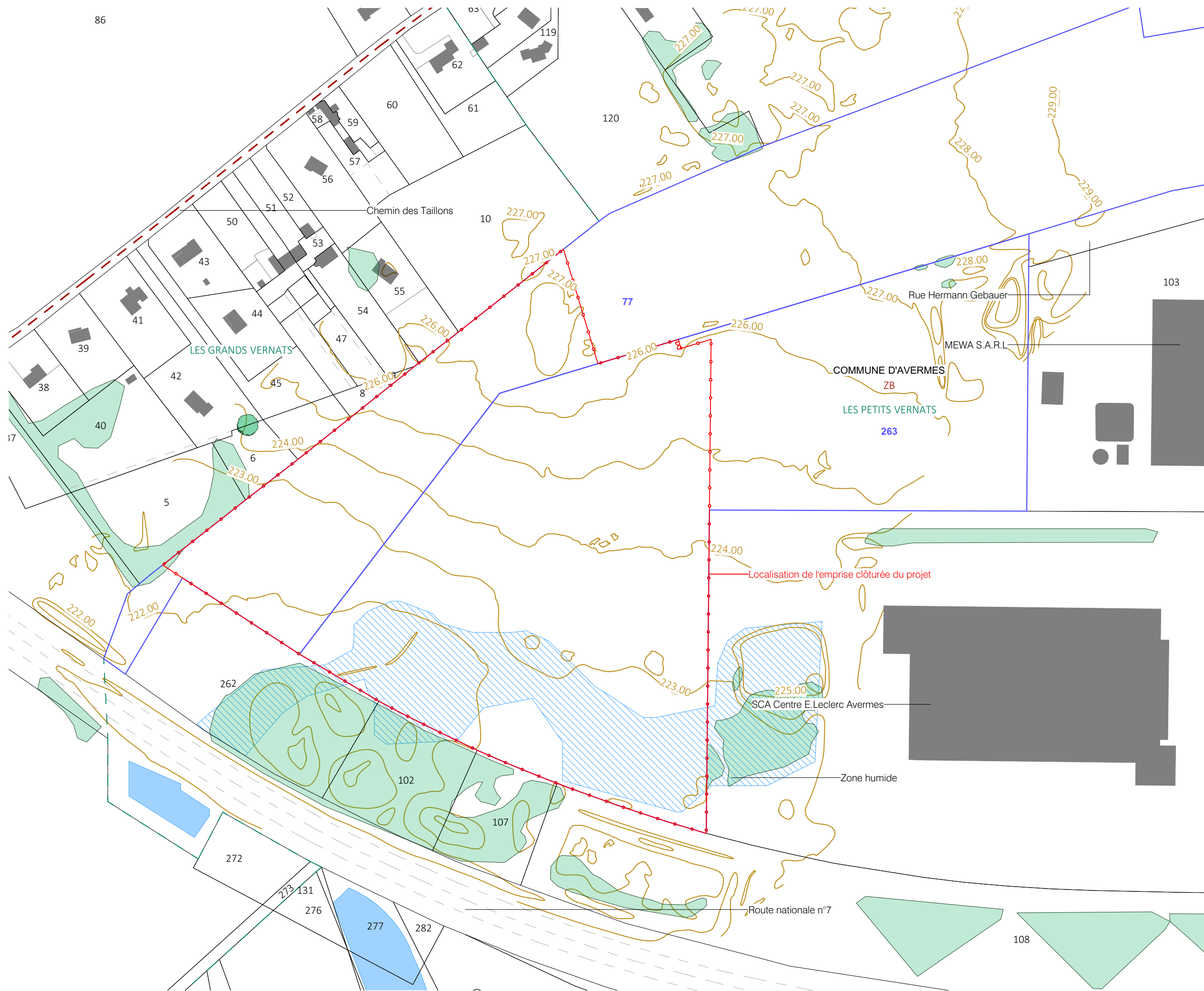
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

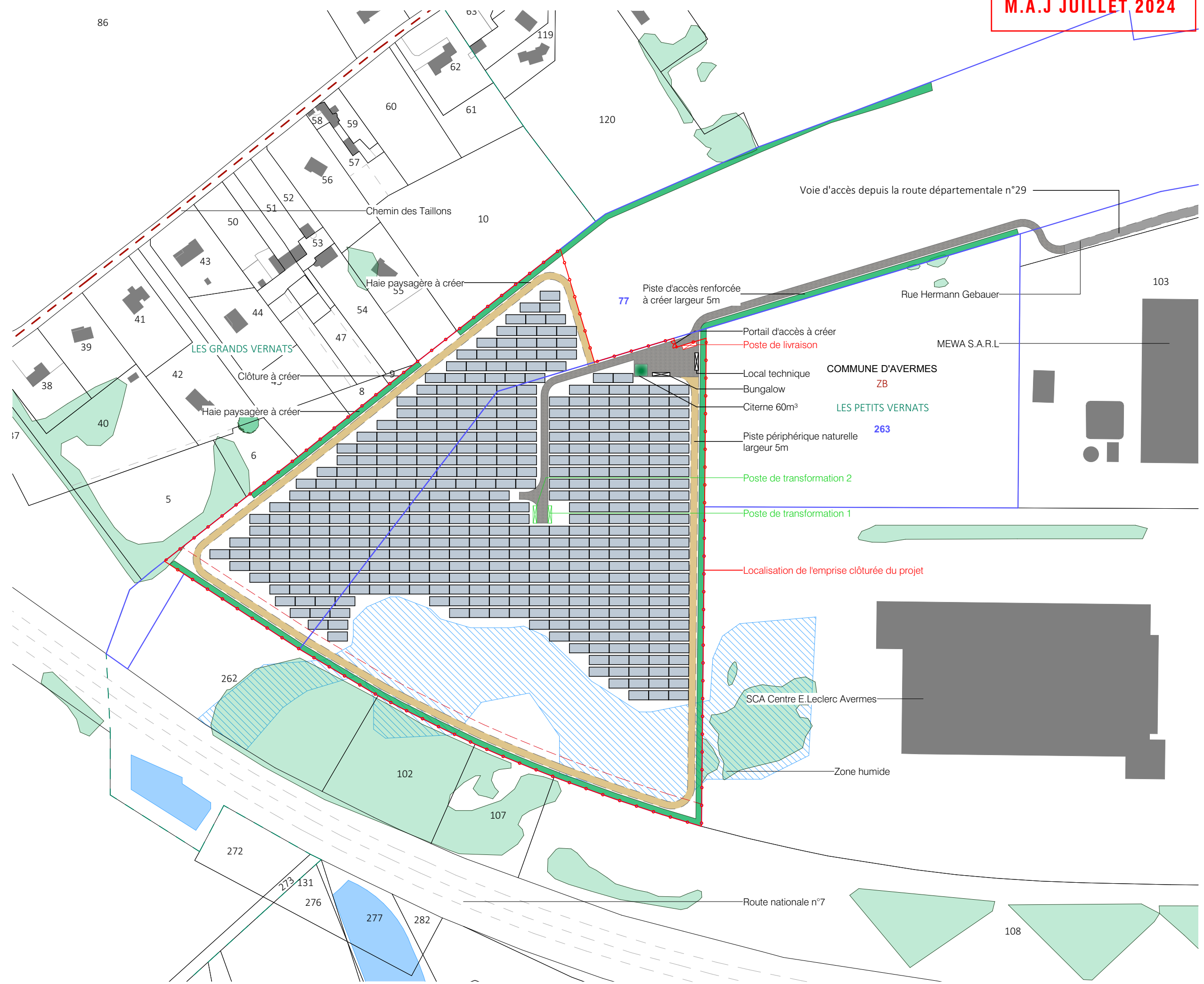


Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



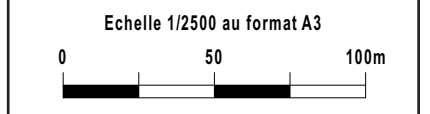
M.A.J JUILLET 2024



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN DE MASSE ÉTAT PROJETÉ

- Légende**
- Structures photovoltaïques
  - Poste de livraison
  - Poste de transformation
  - Local technique et bungalow
  - Clôture avec entrée à créer
  - Piste renforcée largeur 5m
  - Piste légère enherbée largeur 5m
  - Parcelles cadastrales concernées par le projet
  - Parcelles cadastrales
  - Bâtiments existants
  - Végétation existante
  - Haie à créer
  - Zone humide



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

**PHOTOSOL**  
 Producteur d'énergie photovoltaïque  
 Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris  
1 QUAI DE LA CORSE  
75198 PARIS CEDEX 04

Code de vérification : q4AaJMgNwM  
<https://controle.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2009B21279

**Extrait Kbis**

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 16 juin 2024

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 518 310 446 R.C.S. Paris  
*Date d'immatriculation* 20/11/2009  
*Dénomination ou raison sociale* **PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée (Société à associé unique)  
*Capital social* 966 525,00 EUROS  
*Adresse du siège* 40-42 rue La Boétie 75008 Paris  
*Activités principales* Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 19/11/2108  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)  
*Adresse* 18 rue Friant 75014 Paris  
*Immatriculation au RCS, numéro* 754 055 390 Paris

**Directeur général**

*Dénomination* COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)  
*Adresse* 67 avenue Philippe-Auguste 75011 Paris  
*Immatriculation au RCS, numéro* 754 015 485 Paris

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* KPMG S.A.  
*Forme juridique* Société anonyme  
*Adresse* Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX  
*Immatriculation au RCS, numéro* 775 726 417 Nanterre

**SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

- Mention n° 54 du 14/02/2024  
SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ À L'OPÉRATION DE FUSION :  
DÉNOMINATION PHOTOSOL DEVELOPPEMENT HOLDING FORME JURIDIQUE SAS SIEGE SOCIAL 40-42 rue La Boétie 75008 Paris RCS 903 535 193 RCS PARIS

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 40-42 rue La Boétie 75008 Paris  
*Activité(s) exercée(s)* Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.  
*Date de commencement d'activité* 16/11/2009  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris  
1 QUAI DE LA CORSE  
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT





Contenu

# TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

|                            | Section de Parcelle | Parcelle d'implantation | Surface parcelle (m <sup>2</sup> ) | Adresse Lieu-Dit   | Code postal |
|----------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------|--------------------|-------------|
| Structures photovoltaïques | ZB                  | 263                     | 97 122                             | LES PETITS VERNATS | 03000       |
|                            |                     | 77                      | 90 339                             | LES PETITS VERNATS |             |
| <b>TOTAL</b>               |                     |                         | <b>187 461</b>                     |                    |             |

Tableau récapitulatif du poste de livraison, du local technique, du bungalow et des postes de transformation

|                           | Section de Parcelle | Parcelle d'implantation | Surface parcelle (m <sup>2</sup> ) | Surface de plancher des constructions (m <sup>2</sup> ) | Dimension construction L x l x h (m) | Altimétrie ( m NGF ) | Adresse Lieu-Dit   | Code postal |
|---------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------|---|--------------------------------------|----------------------|--------------------|-------------|
| Poste de livraison        | ZB                  | 263                     | 97 122                             | 30,00   | 10,0 x 3,0 x H 3,5                   | 229m NGF             | LES PETITS VERNATS | 03000       |
| Local technique           |                     |                         |                                    | 30,50   | 12,2 x 2,5 x H 3,2                   |                      |                    |             |
| Bungalow                  |                     |                         |                                    | 30,50   | 12,2 x 2,5 x H 3,2                   |                      |                    |             |
| Poste de transformation 1 |                     |                         |                                    | 30,50   | 12,2 x 2,5 x H 3                     | 227m NGF             |                    |             |
| Poste de transformation 2 |                     |                         |                                    | 30,50   | 12,2 x 2,5 x H 3                     |                      |                    |             |
| <b>TOTAL</b>              |                     |                         |                                    |   |                                      | <b>152,00</b>        |                    |             |



Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

## PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

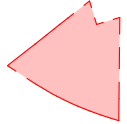


**PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)**

**LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET**

**Légende**

Localisation de la Centrale photovoltaïque



Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

**Maître d'ouvrage**



Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PC1**







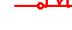





**M.A.J JUILLET 2024**

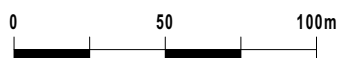
**PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)**

**PLAN DE MASSE DU PROJET  
AVEC VUE AÉRIENNE**

**Légende**

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique et bungalow
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère enherbée largeur 5m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet

Echelle 1/2500 au format A3



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

**Maître d'ouvrage**



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PC2**





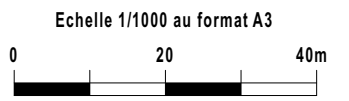
M.A.J JUILLET 2024

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN DE MASSE DE L'EMPRISE 1

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique et bungalow
- Clôture avec entrée à créer
- Piste renforcée largeur 5m
- Piste légère enherbée largeur 5m
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Végétation existante
- Haie à créer
- Zone humide



Architecte

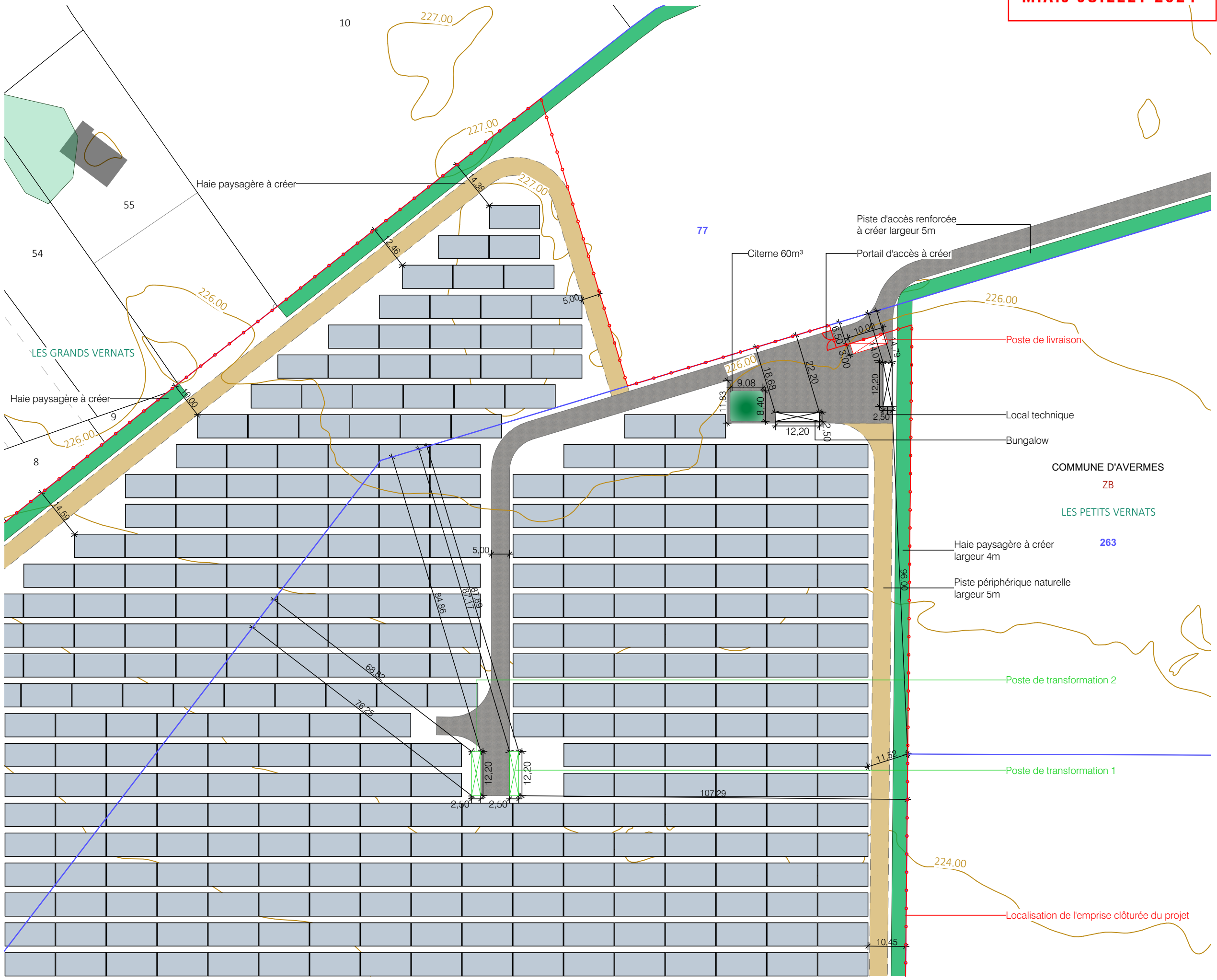
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage



Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS








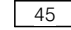

PC2



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN DE MASSE DE L'EMPRISE 2

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère enherbée largeur 5m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

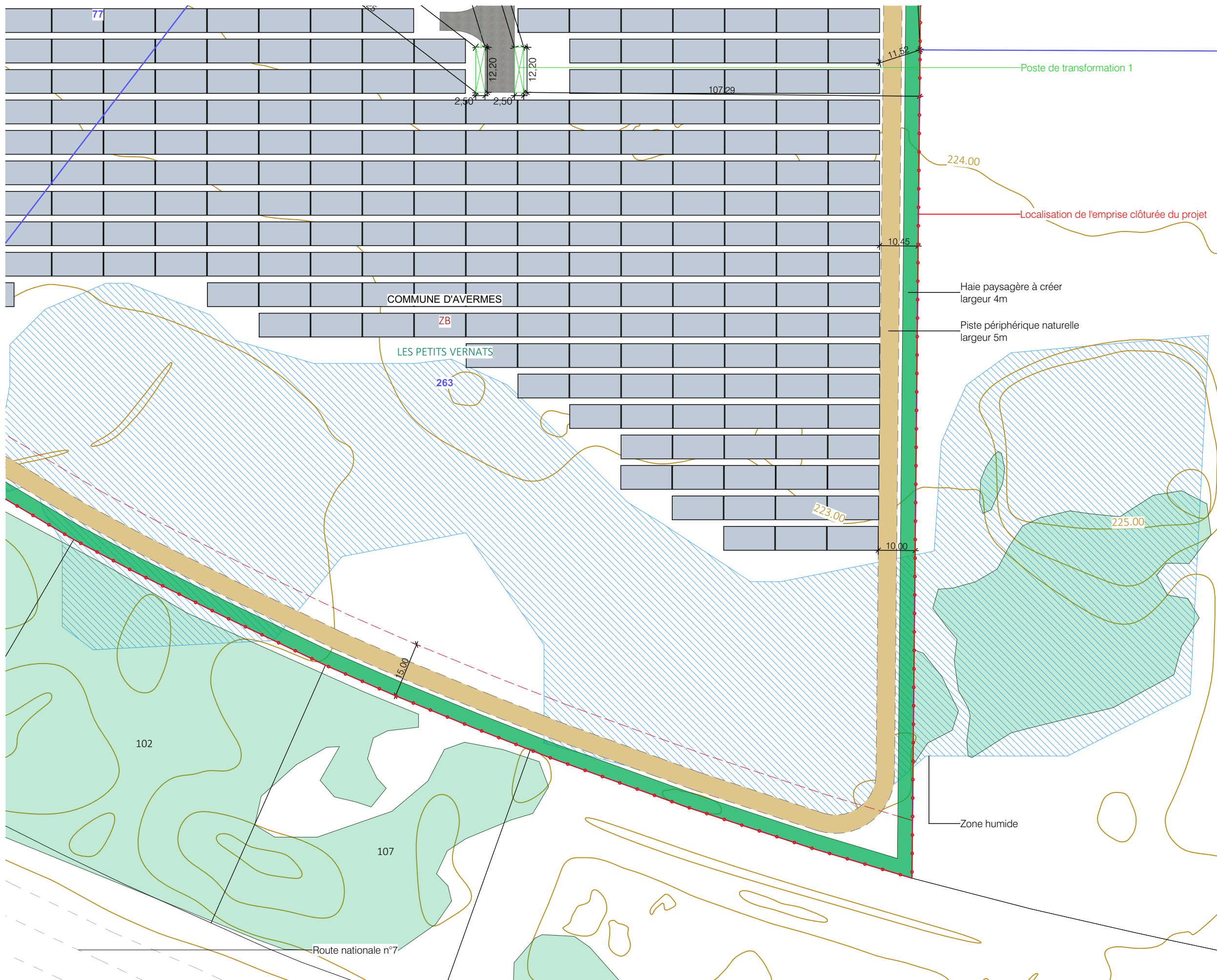


Producteur d'énergie photovoltaïque

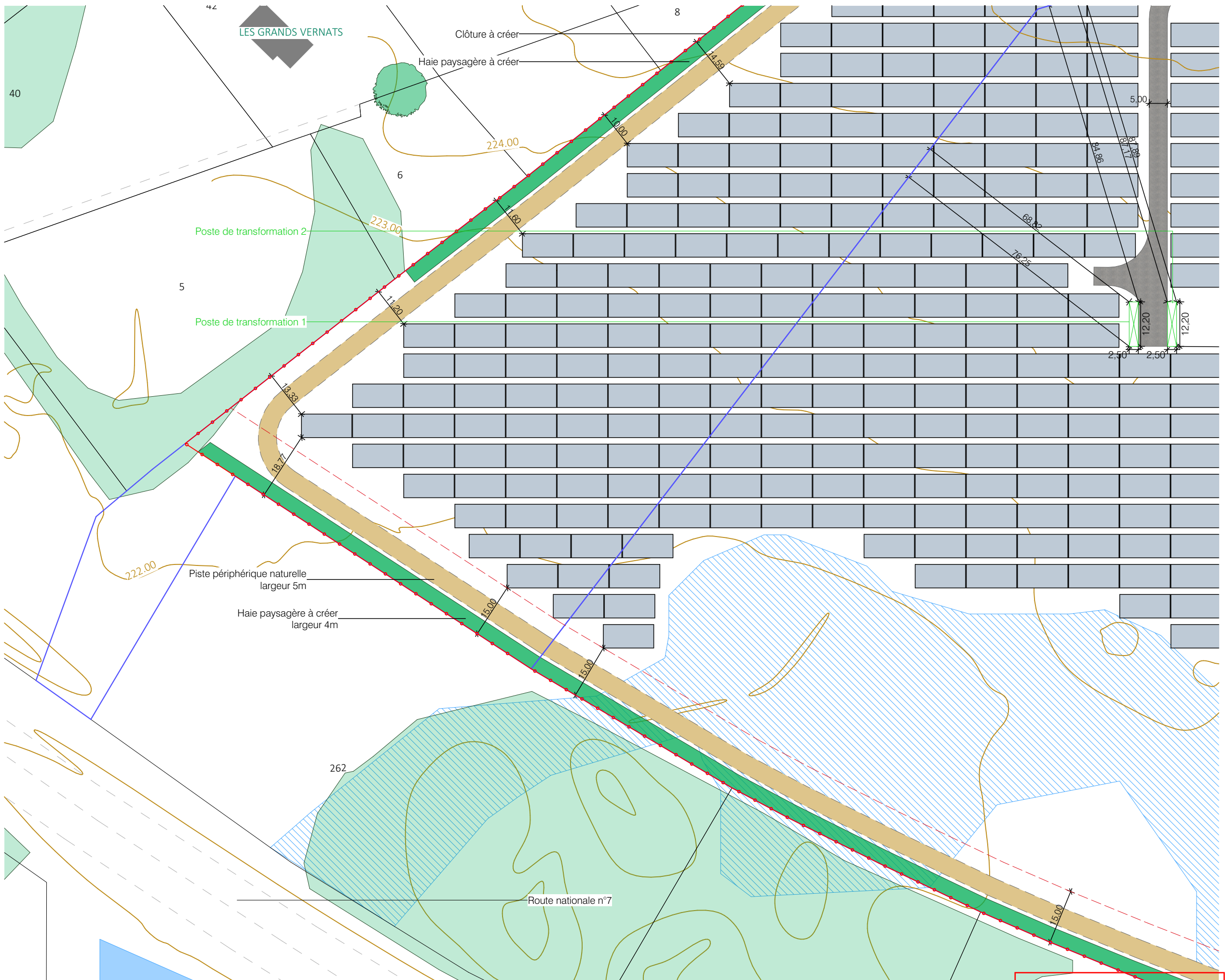
Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2

M.A.J JUILLET 2024



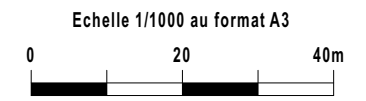




**PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)**

**PLAN DE MASSE DE L'EMPRISE 3**

- Légende**
- Structures photovoltaïques
  - Poste de transformation
  - Clôture avec entrée à créer
  - Piste renforcée largeur 5m
  - Piste légère enherbée largeur 5m
  - Parcelles cadastrales concernées par le projet
  - Parcelles cadastrales
  - Bâtiments existants
  - Végétation existante
  - Haie à créer
  - Zone humide



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage  
**PHOTOSOL**  
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**M.A.J JUILLET 2024**



Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA' et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe d'un poste de transformation
- Vue en coupe du poste de livraison
- Vue en coupe du local technique et du bungalow

## PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS







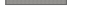



**M.A.J JUILLET 2024**

**PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)**

**PLAN DE LOCALISATION  
DES COUPES AA', BB'**

**Légende**

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique et bungalow
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère enherbée largeur 5m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet

285

Echelle 1/5000 au format A3



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

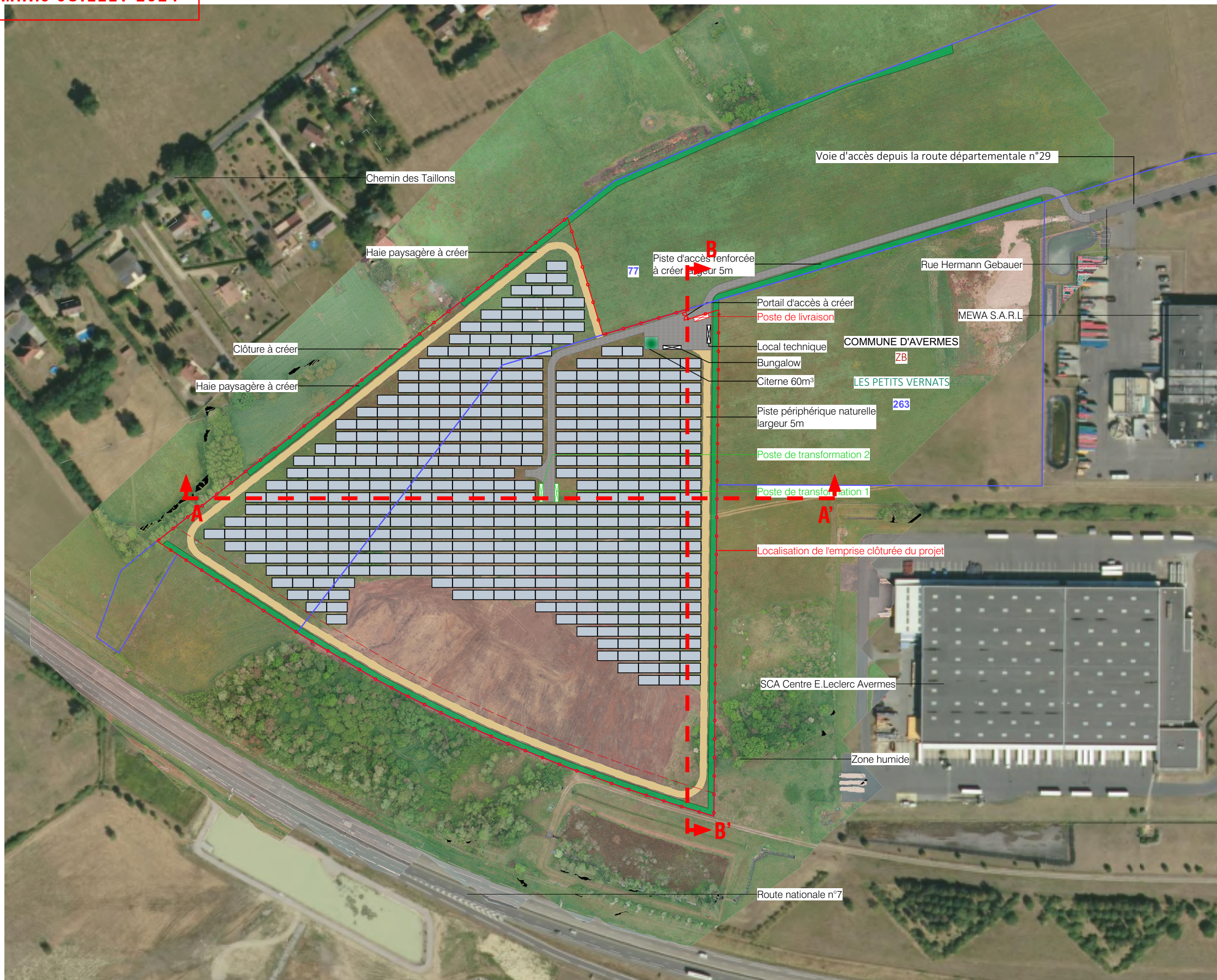
**Maître d'ouvrage**



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PC3**





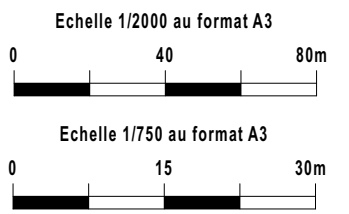
M.A.J JUILLET 2024

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

- Structures photovoltaïque
- Clôture à créer
- Piste légère enherbée
- Piste renforcée
- Voirie existante
- Végétation existante
- Haie à créer



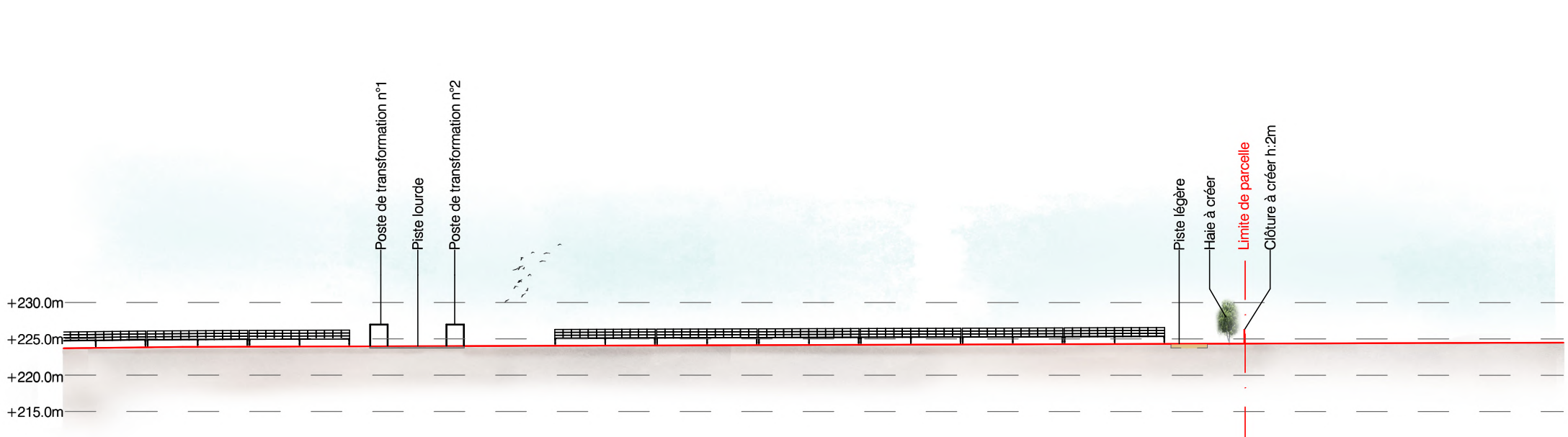
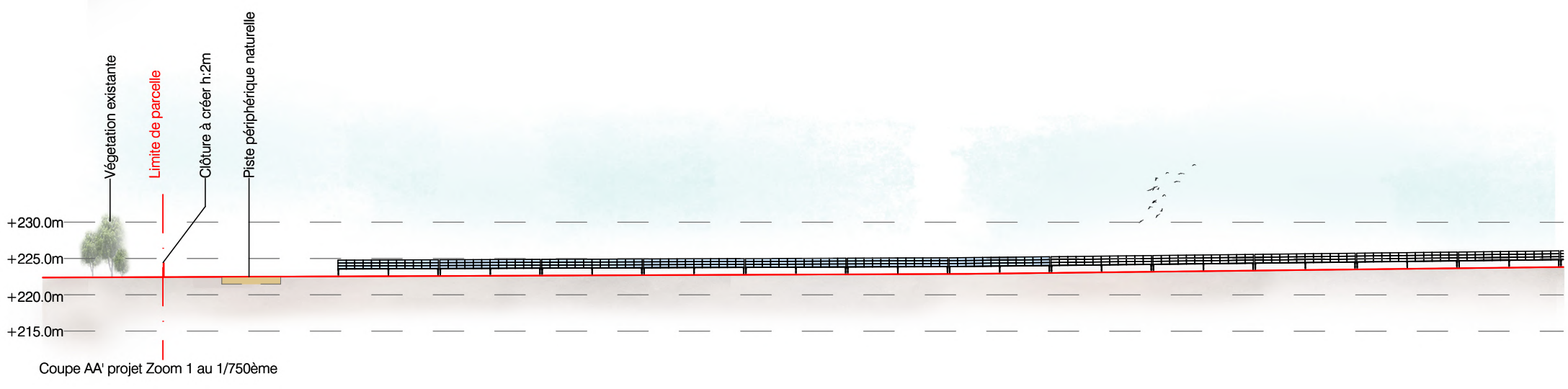
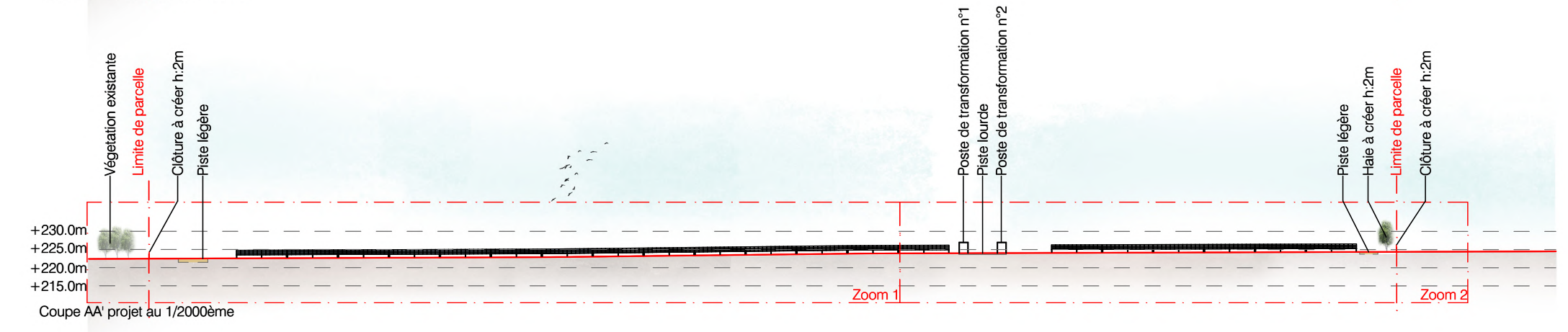
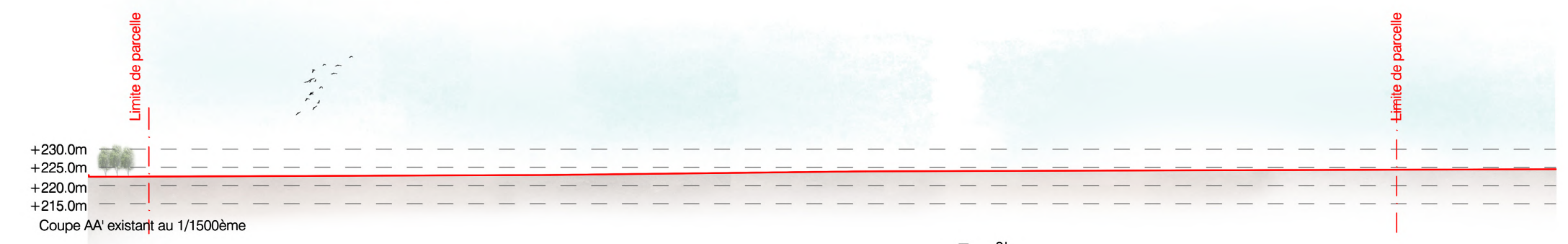
Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

**PHOTOSOL**  
 Producteur d'énergie photovoltaïque  
 Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3





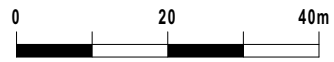
PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET BB'

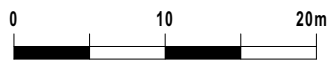
Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère enherbée
- Piste renforcée
- Voirie existante
- Végétation existante
- Haie à créer

Echelle 1/1000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

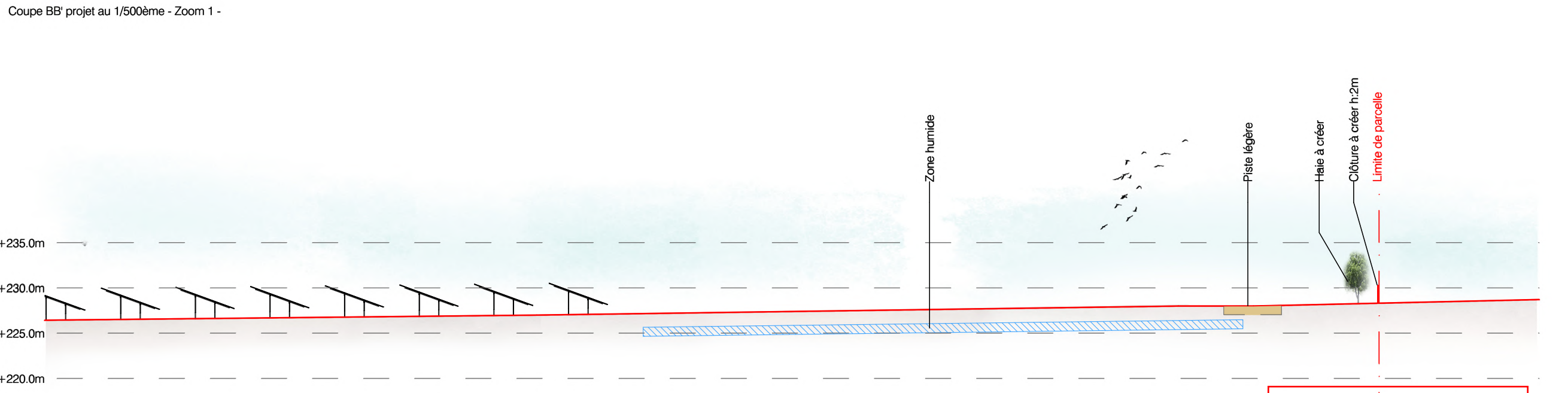
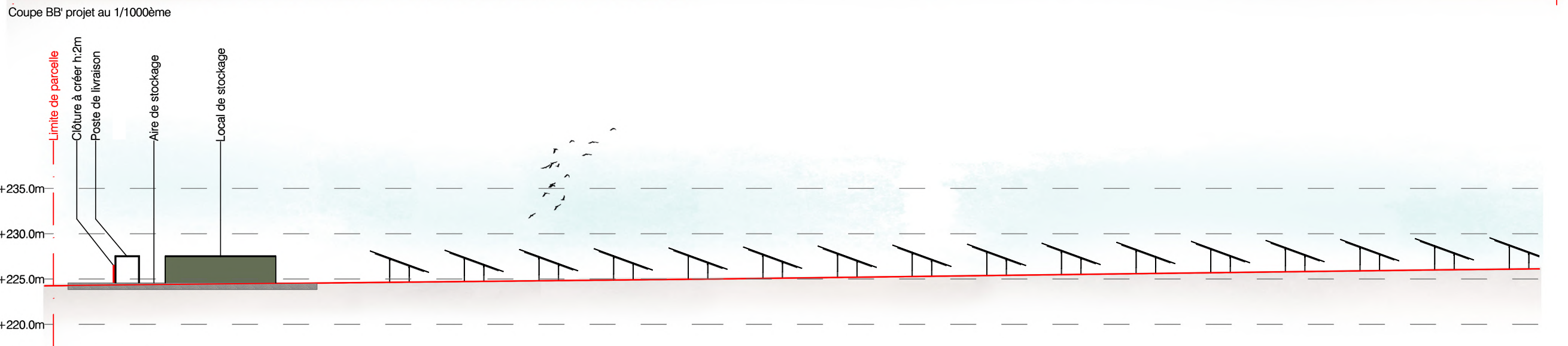
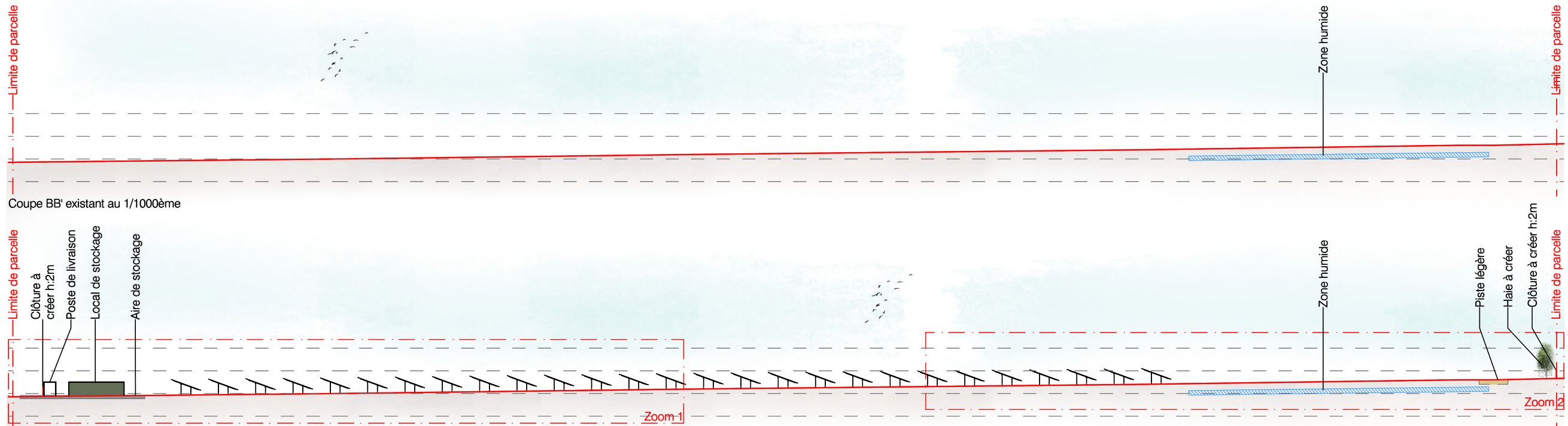
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

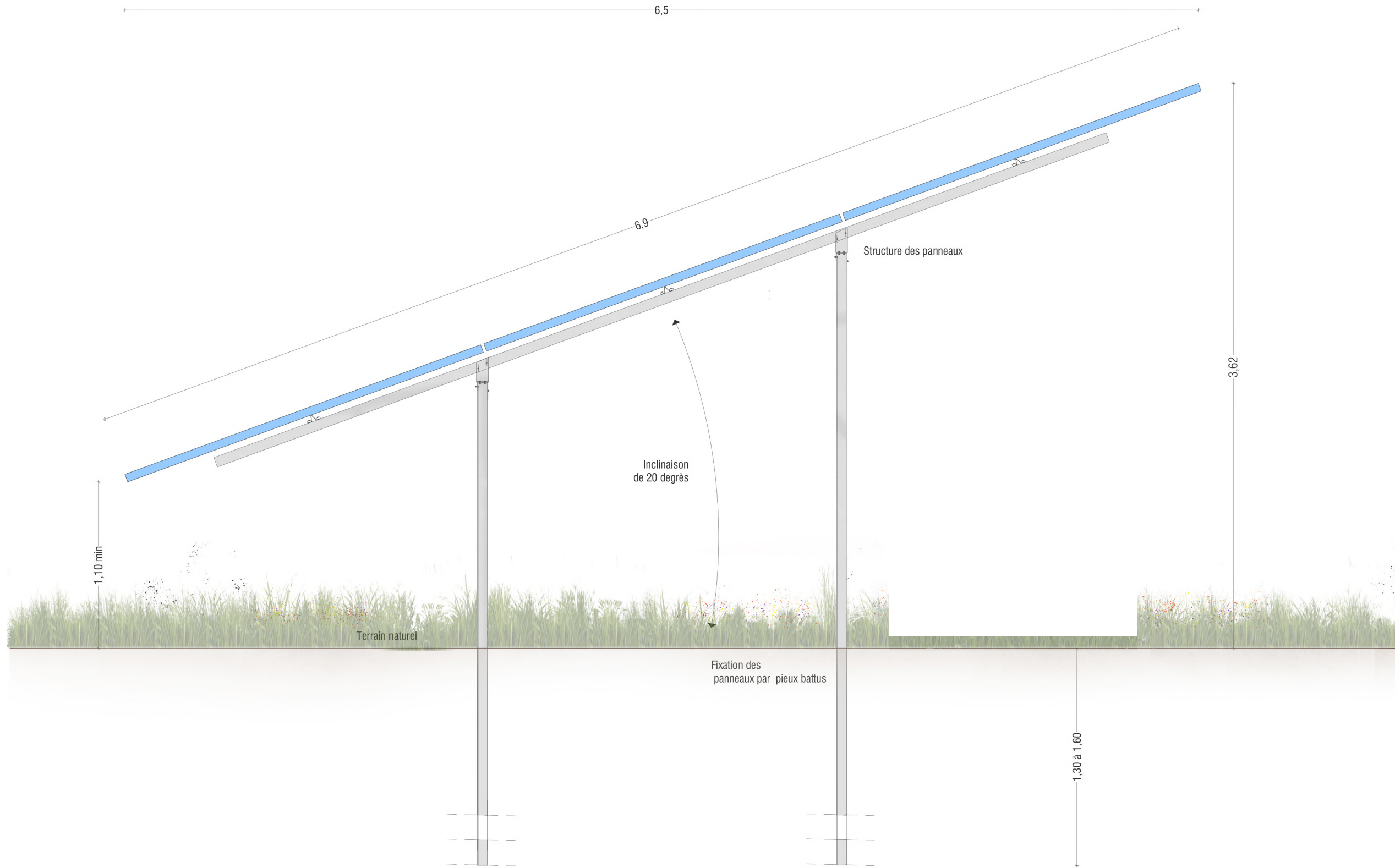


Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3



M.A.J JUILLET 2024



Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 3,5m max
- Longueur d'environ : 13.83m (table de 36 panneaux)
- Largeur d'environ 6.9m
- Largeur projetée au sol d'environ 6.5m
- Inclinaison de 20°
- Espacement entre 2 tables axe nord-sud : entre 3,00m
- Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

M.A.J JUILLET 2024



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

VUE EN COUPE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

Longueur de 12.20m

Largeur de 2,5m

Aspect extérieur:

Gris-blanc

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

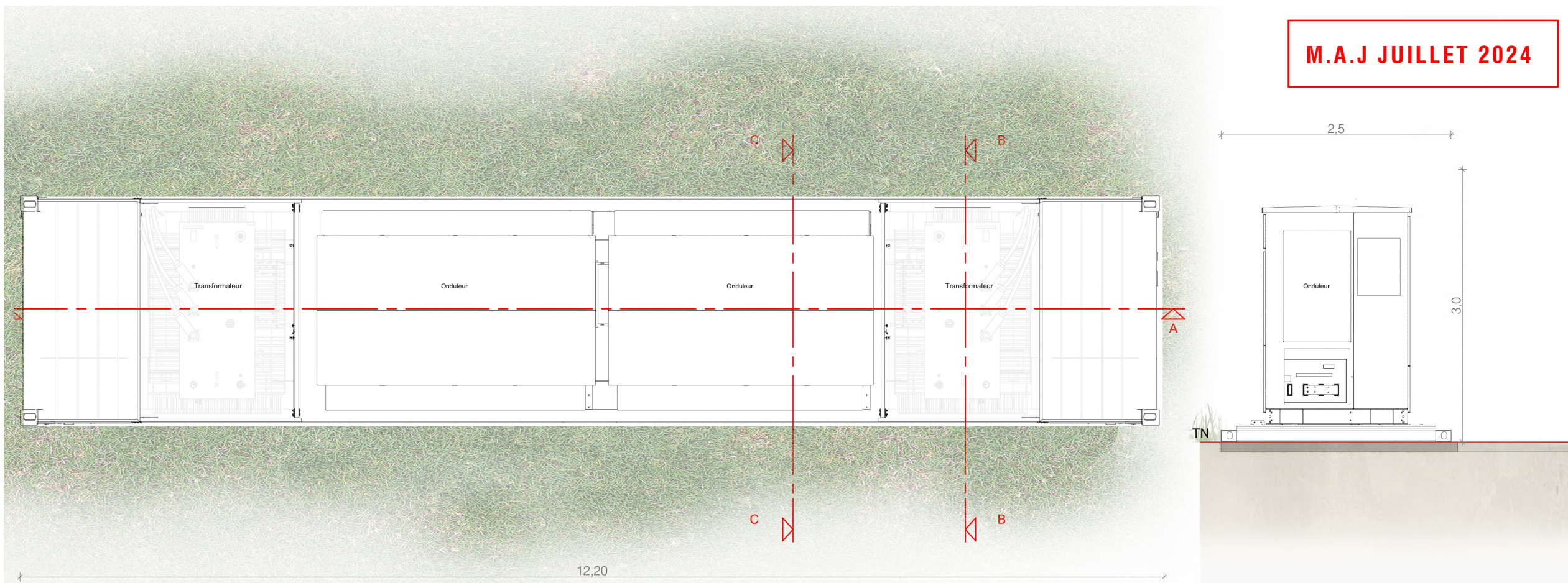
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3

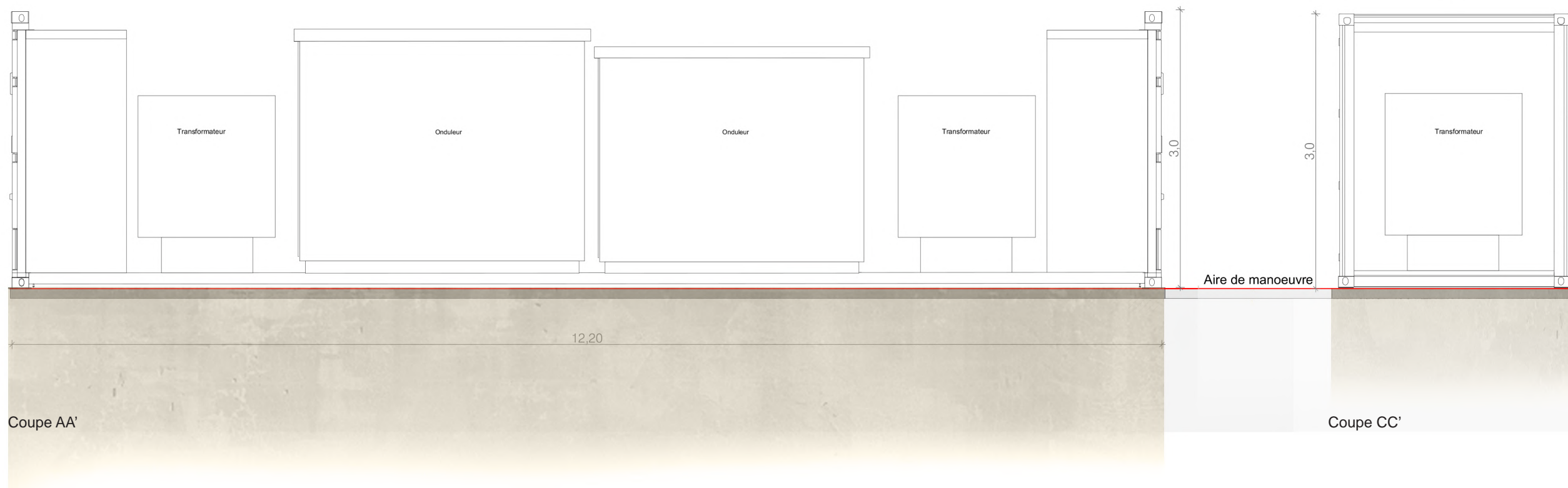
M.A.J JUILLET 2024



Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'

Coupe CC'



M.A.J JUILLET 2024

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

VUE EN COUPE DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3,50m

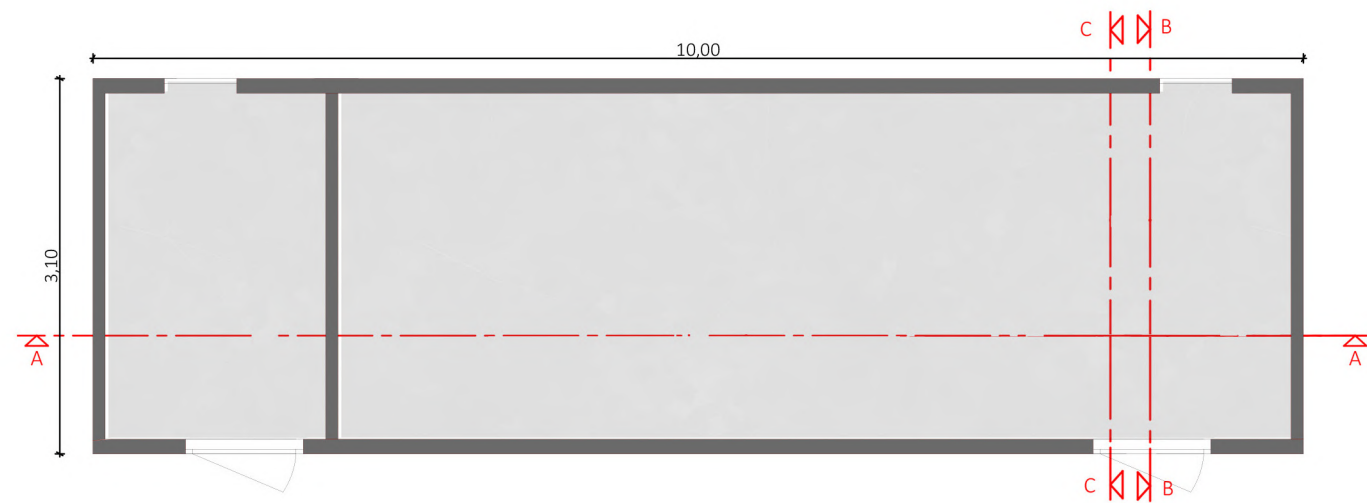
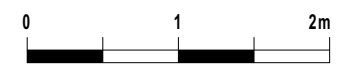
Longueur de 10,00m

Largeur de 3,00m

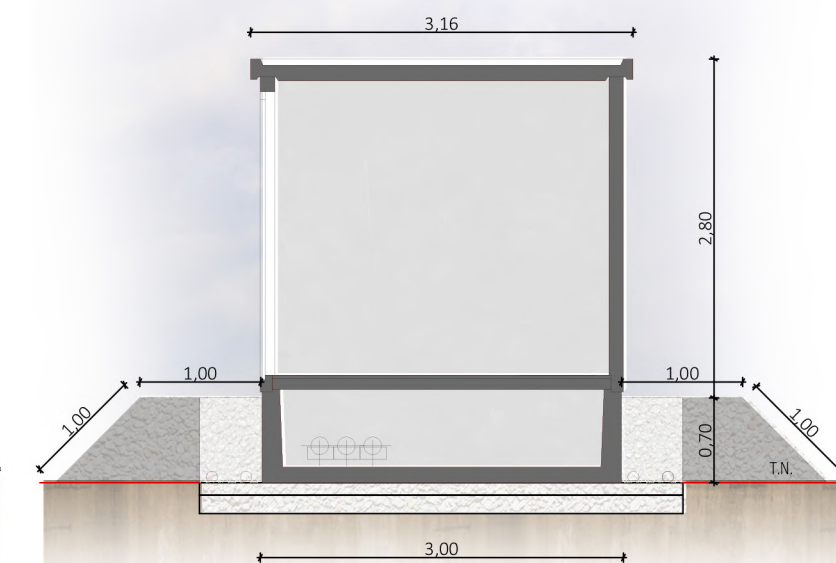
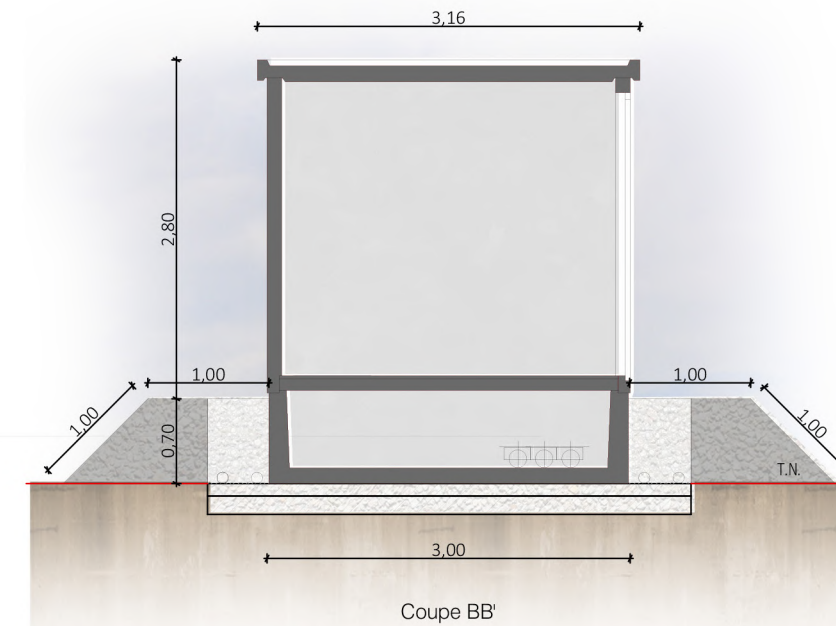
Aspect extérieur :

RAL 7003

Echelle 1/50 au format A3



Plan de localisation des coupes



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

M.A.J JUILLET 2024

VUE EN COUPE  
DU LOCAL TECHNIQUE ET DU  
BUNGALOW

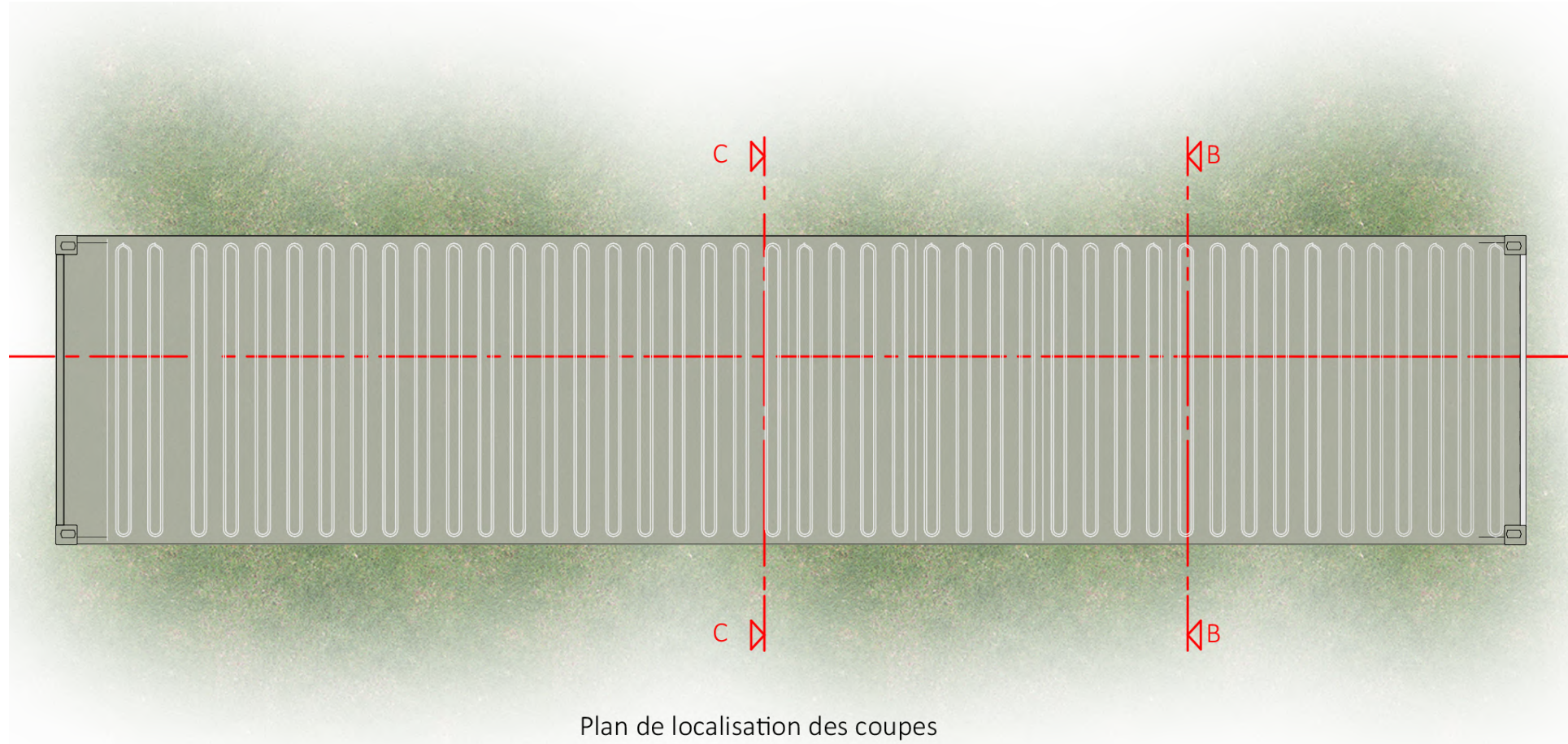
Légende

Caractéristiques d'un local technique :

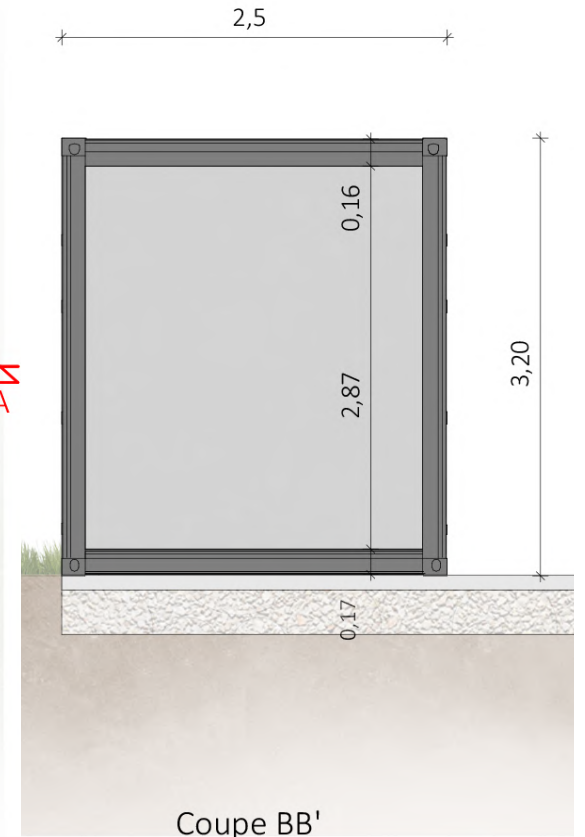
Hauteur depuis terrain naturel de 3,20m  
Longueur de 12,20m  
Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :  
RAL 7003

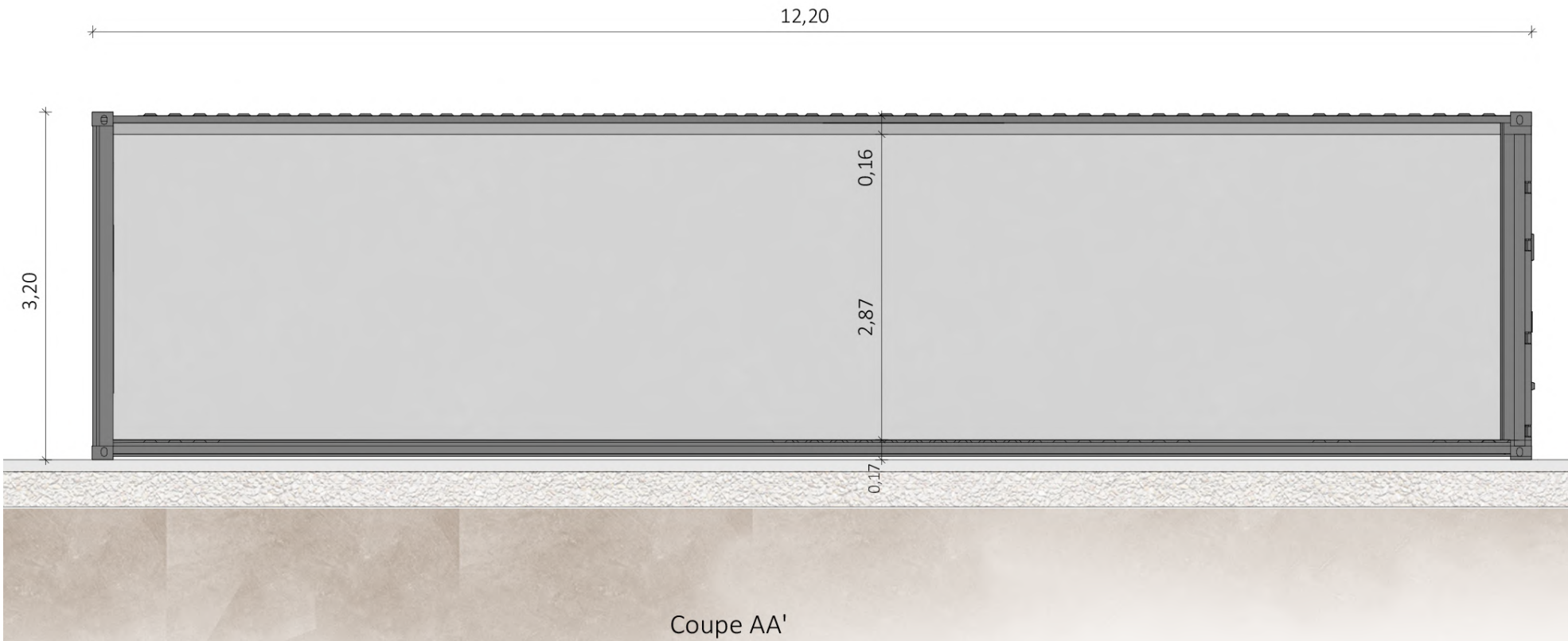
Echelle 1/50 au format A3



Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant  
le projet et ses aménagements

# PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



# Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

## PREAMBULE:

Le présent dossier porte sur la réalisation d'une centrale photovoltaïques au sol d'une puissance d'environ 10 MWc, située sur la commune de AVERMES, dans le département de l'Allier (03). Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, fondé en 2008 et représenté par Thomas AUBAGNAC (directeur général adjoint dûment habilité à l'effet des présentes) fait partie des principaux acteurs de la production d'énergie photovoltaïque en France. La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon industrielle et patrimoniale en conservant une structure à taille humaine particulièrement souple, réactive et adaptable.

## ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet photovoltaïque s'implantera sur la commune d'Avermes, sur la zone d'activité des Petits Vernats au nord du bourg de cette dernière, sur une emprise clôturée d'environ 8,7ha. Le terrain du projet se localise en coeur de la commune, sur la zone commerciale des Petits Vernats, une zone urbanisée (UEi) à vocation commerciale sur la parcelle ZB77 et ZB263. La commune Avermes sur lequel s'implantera le projet, appartient à Moulins Communauté. Elle est située au nord-est du département de l'Allier en région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une commune rurale mais proche du pôle urbain de Moulins Le terrain sur lequel le projet s'inscrit est occupé à 47% par des strates herbacées, et présente un ensemble de zones urbanisées (20%). On retrouve également tout autour de la ZIP une clôture en piquet qui délimite le nord, l'est et une seconde au centre qui la traverse d'est en ouest. Une maison en ruine est également encore présente au nord-ouest tandis qu'au sud-ouest on retrouve un puits accompagné d'abreuvoirs. Le sud-est du terrain est occupé quant à lui par un alignement arbustif anthropisé ainsi que par un bassin végétalisé entouré de fossés aériens (enherbés ou bétonnés). La zone de projet présente une faible pente (de l'ordre de 1% à 3%).

## ETAT PROJETE

Le présent projet concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, la surface clôturée est de 8,7 ha pour une puissance d'environ 10MWc. En outre, la centrale comprendra 1 poste de livraison, 2 postes de transformation et 1 local technique.

## STRUCTURE PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les structures porteuses (ou tables photovoltaïques) seront installées sur plusieurs rangées fixes, parallèles les unes aux autres selon un axe est – ouest et inclinées à 20° et écartées les unes des autres d'un espace permettant la mécanisation pour un entretien sous panneau. Le site comportera environ 442 tables pour un total de 15 912 modules pour environ 3,97 ha d'emprise totale des structures. L'ensemble des tables possédera une largeur de 6,9 m et leur longueur de 13,83m. Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent en majorité de pieux battus dans le sol, à une profondeur entre 1,30 et 1,60 mètres en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

**LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE** Les panneaux photovoltaïques d'une même rangée seront reliés entre eux par des câbles électriques basse-tension en courant continu, qui longeront les structures porteuses jusqu'à une boîte de jonction en bout de table. Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera ensuite en souterrain les différentes boîtes de jonction aux différents postes de transformation (dimensions L12,20 m x H3,00 m x P2,50 m). Le courant électrique produit sera ensuite acheminé

en souterrain depuis les postes de transformation aux postes de livraison. Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis le poste de livraison qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre aux installations. Le courant sera acheminé par voie souterraine jusqu'au poste- source d'Yzeure, à environ 6 kilomètres au sud-est du projet.

## AMENAGEMENT CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

Le terrain est desservi par un maillage routier constitué essentiellement de départementales et voies communales avec une route nationale (RN7) qui la traverse de part en part selon l'axe nord-ouest/sud-est. L'accès aux ombrières se fait via la RD29 puis des voies propres à la zone d'activités des Petits Vernats. L'accès principal est composé d'une entrée par un portail de 6 mètres de largeur à 2 vantaux de 2 mètres de hauteur de teinte en acier galvanisé. Le portail présentera des accès à rayon minimum de 11 mètres pour assurer le passage des camions des services de secours et de lutte contre l'incendie (SDIS). Chaque zone clôturée sera pourvue d'une piste périphérique interne longeant la clôture. Une piste centrale permettra d'accéder au coeur des deux emprises, permettant l'accès aux postes de transformation. L'ensemble de ces pistes seront renforcées en GNT, d'une largeur de 5 mètres permettant l'intervention du SDIS. En complément, chaque zone clôturée sera pourvue d'une aire de stockage et de manoeuvre. Ces espaces accueilleront les postes de livraison ; ainsi que les locaux techniques et la citerne souples d'une contenance de 120 m3. Durant l'exploitation de la centrale, il sera donc possible de circuler dans l'enceinte de la centrale avec un véhicule (par exemple engin agricole pour l'activité ovine), mais aussi à pied pour son entretien grâce à l'espace entre rangs (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

**ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ ET HAIES :** En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6 mètres de hauteur) et d'alarmes. Une clôture d'une hauteur de 2,00 mètres délimitera les deux emprises du site exploité. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5 cm x 5 cm en acier galvanisé. Pour des raisons d'intégration paysagère, des haies seront plantées sur site respectant les prescriptions de l'étude d'impact, elles viendront renforcer le maillage naturel et la trame arborée du paysage sera installée sur l'ensemble du pourtour du site.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 36 panneaux
- Vue des façades du poste de livraison
- Vue des façades du local technique
- Vue des façades d'un poste de transformation
- Vue des façades d'un portail et de la clôture
- Vue des façades d'une citerne

## PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN MODÈLE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 36 PANNEAUX

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 3,5m max
- Longueur d'environ : 13.83m (table de 36 panneaux)
- Largeur d'environ 6.9m
- Largeur projetée au sol d'environ 6.5m
- Inclinaison de 20°
- Espacement interrangée : 1.80 m
- Espacement entre 2 tables : 0.20m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

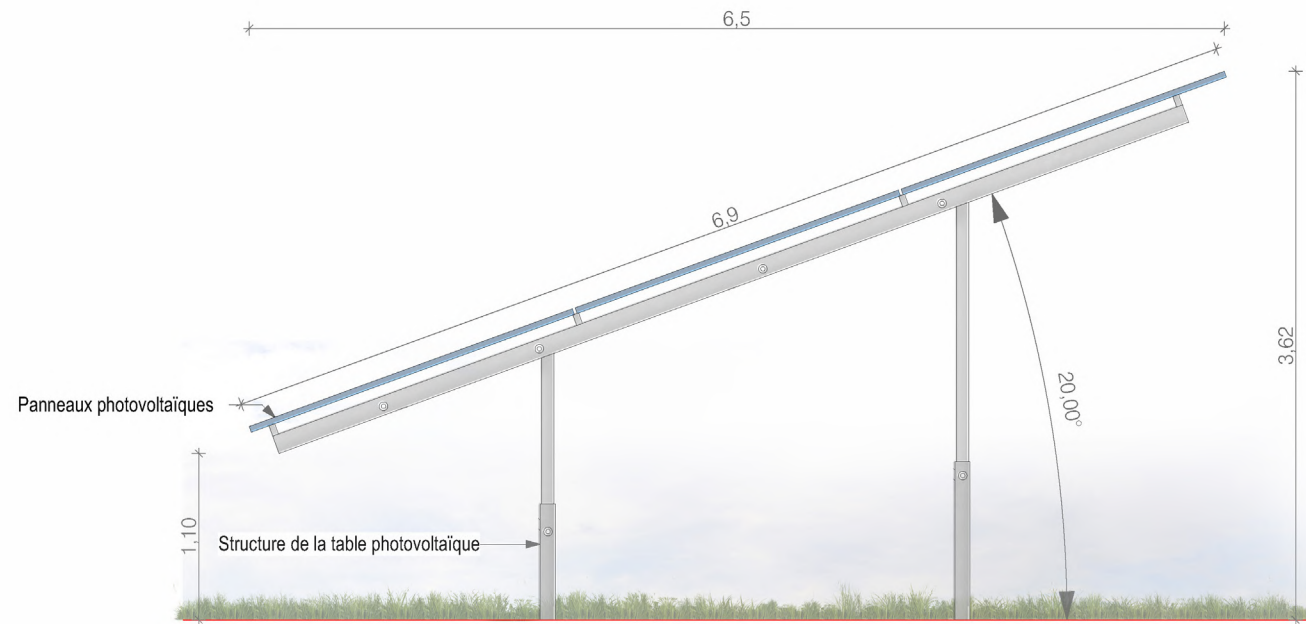
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

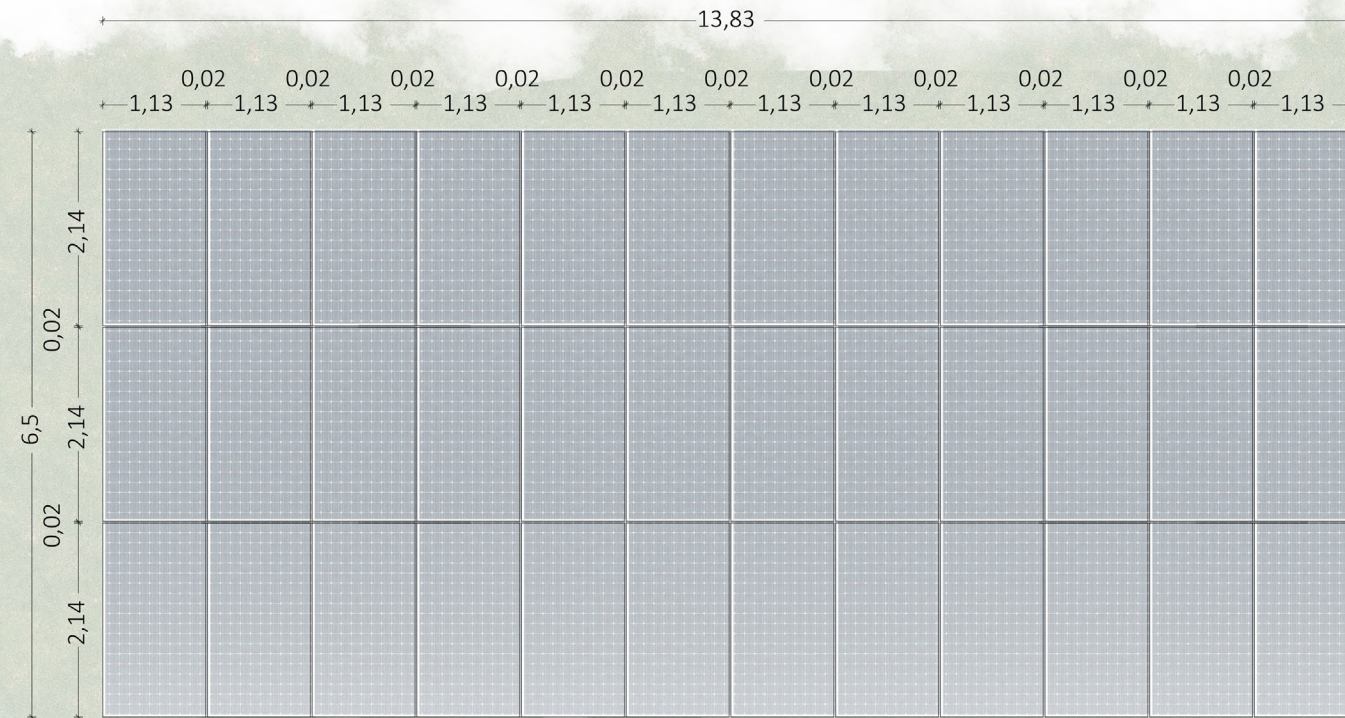


Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

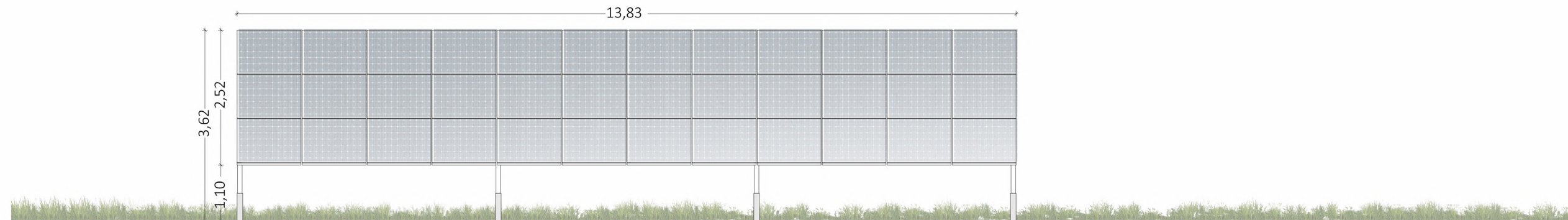
PC5



Vue de côté au 1/50ème



Vue en plan au 1/100



Vue en élévation au 1/100



M.A.J Juillet 2024

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

VUE DES FAÇADES DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3,50m

Longueur de 10,00m

Largeur de 3,00m

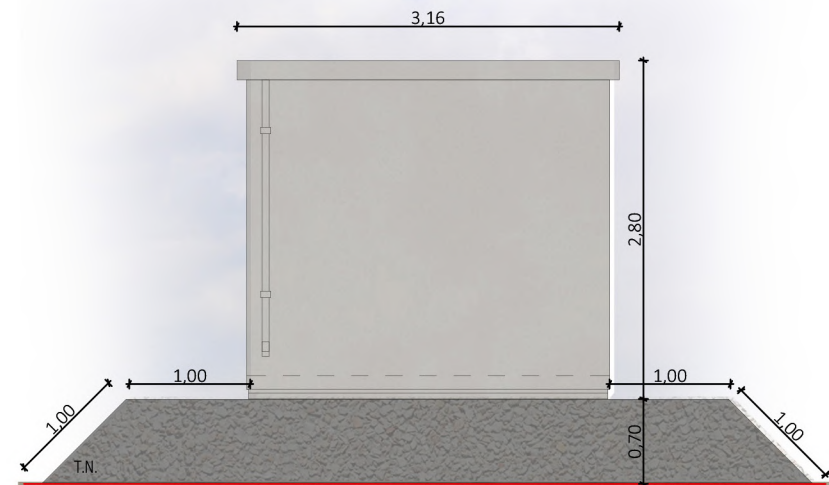
Aspect extérieur :

RAL 7003

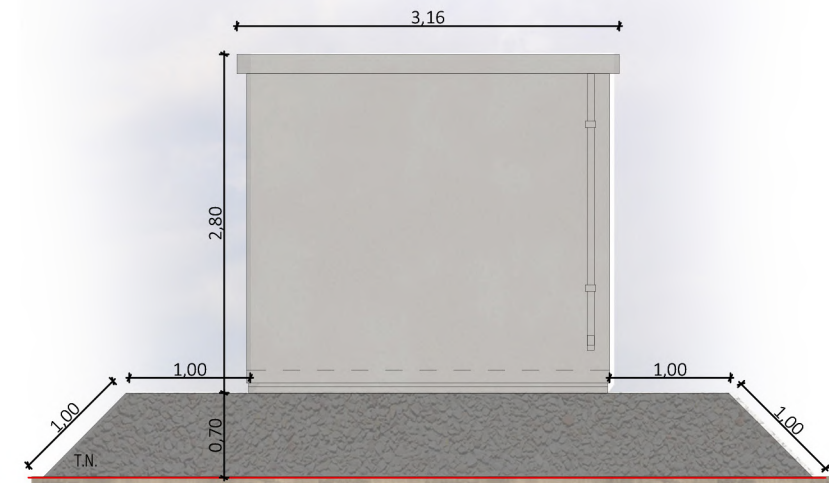
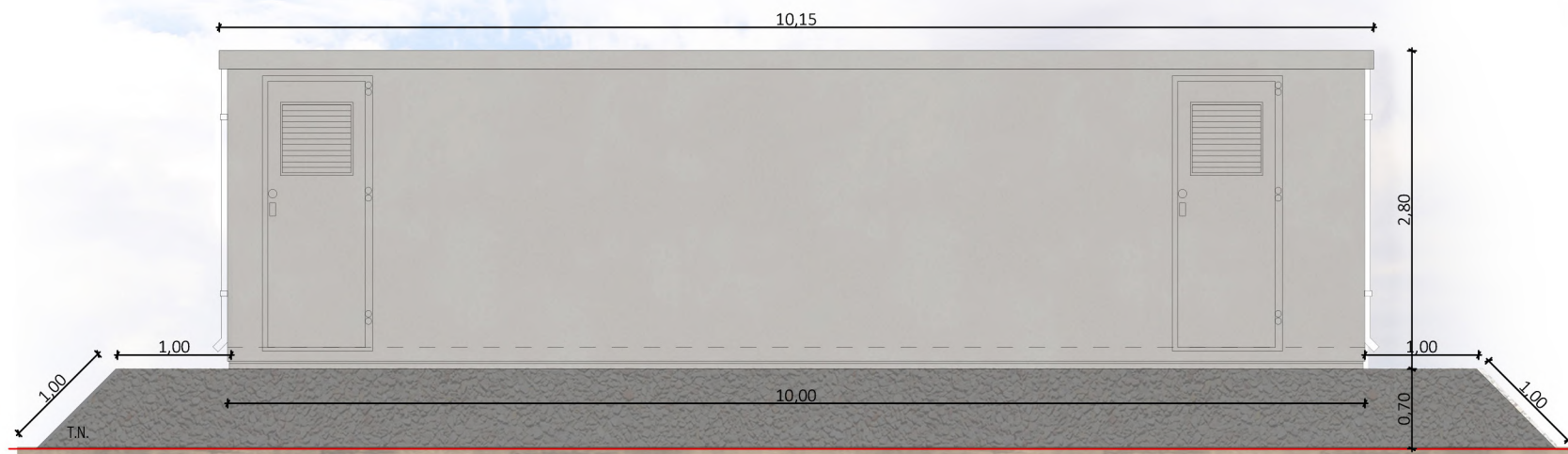
Echelle 1/50 au format A3



Face avant



Face de droite



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

VUE DES FAÇADES  
D'UN POSTE DE  
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

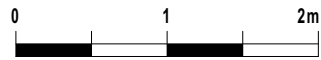
Longueur de 12.20m

Largeur de 2,5m

Aspect extérieur:

Gris - Blanc

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

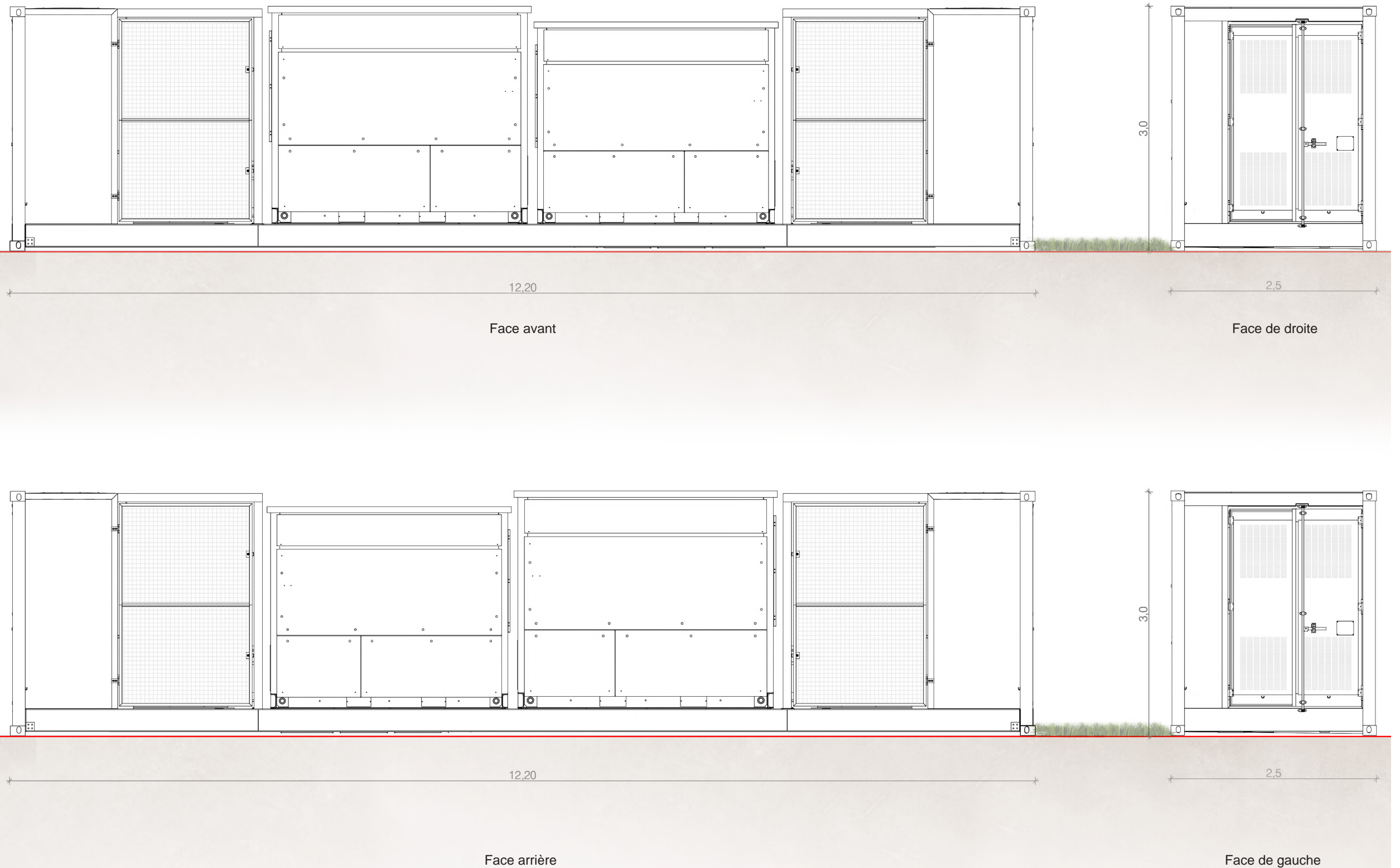
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC5





**M.A.J Juillet 2024**

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

**VUE DES FAÇADES D'UN LOCAL TECHNIQUE**

**Légende**

Caractéristiques d'un local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 3,20m

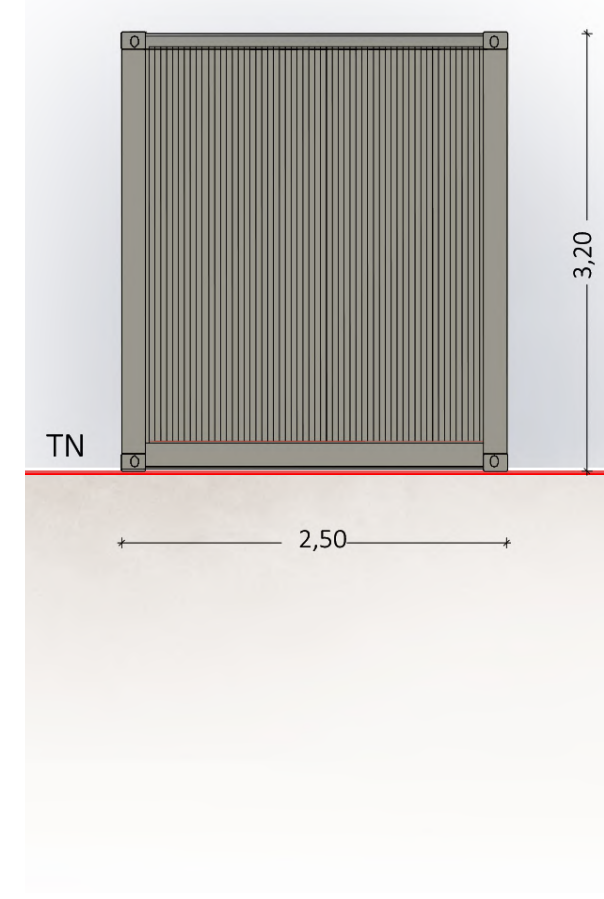
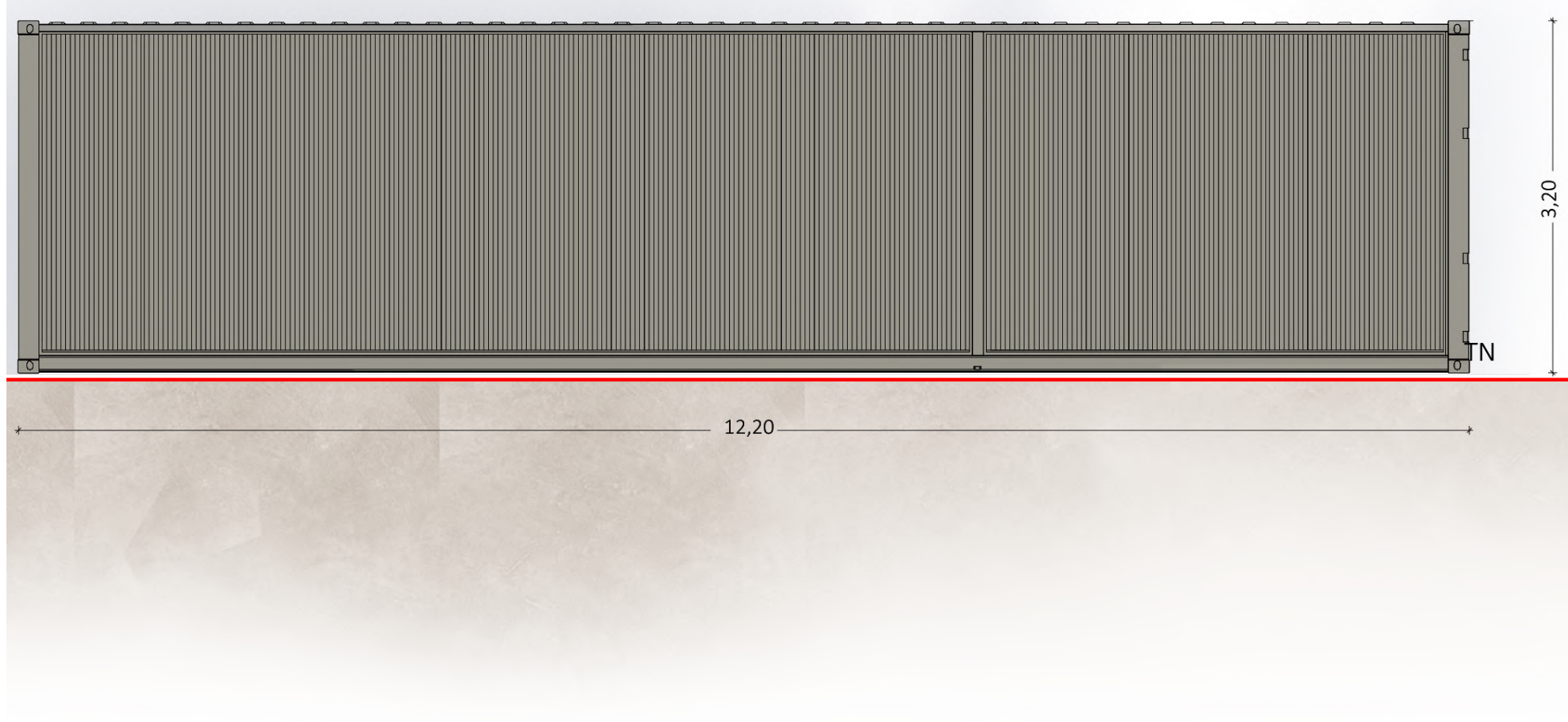
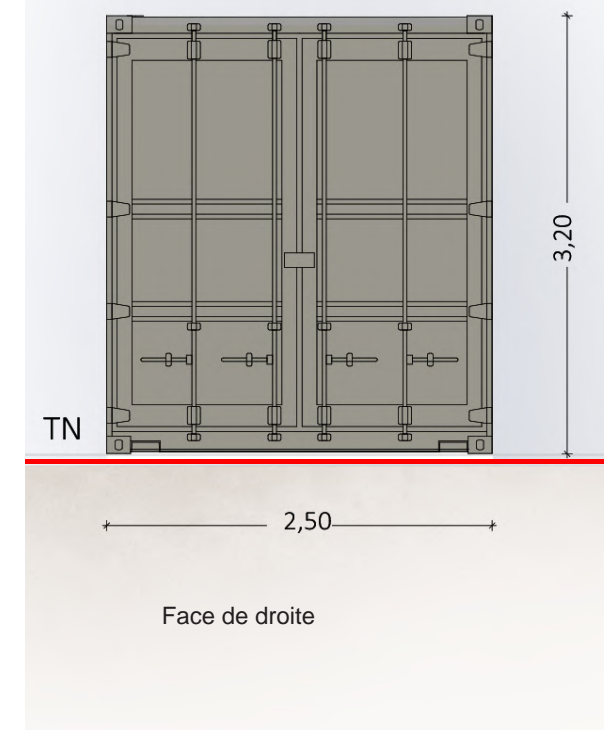
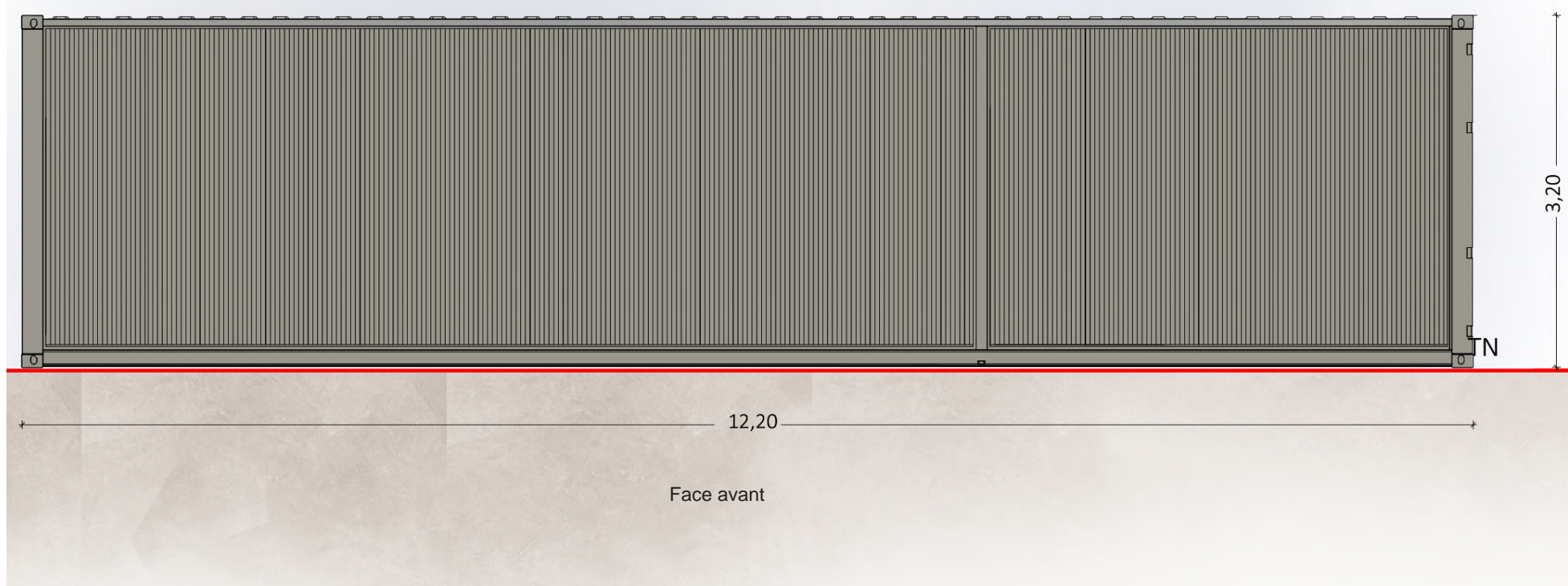
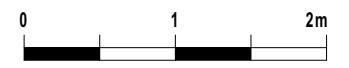
Longueur de 12,20m

Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :

RAL 7003

Echelle 1/50 au format A3



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

**Maître d'ouvrage**

**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PC5**





*PV1 - Photomontage depuis le Nord-Ouest de la ZA des petits Vernats*



*PV1 - Photomontage depuis le Nord-Ouest de la ZA des petits Vernats - avec mesures paysagères -*





*PV2 - Photomontage depuis le pont de a N7 permettant l'accès au Chemin des Tailons*



*PV2 - Photomontage depuis le pont de a N7 permettant l'accès au Chemin des Tailons - avec mesures paysagères -*





***PV3 - Photomontage depuis le Chemin des Taillons au niveau du lieu-dit les Grands-Vernats***



***PV3 - Photomontage depuis le Chemin des Taillons au niveau du lieu-dit les Grands-Vernats - avec mesures paysagères -***





*PV4 - Photomontage depuis la D29 au niveau du quartier le Gourlines*



*PV4 - Photomontage depuis la D29 au niveau du quartier le Gourlines - avec mesures paysagères -*





EMPRISE OMBRIERES

EMPRISE PARC AU SOL

*PV5 - Photographie depuis le pont situé rue des portes de l'Allier enjambant la voie ferrée et le Chemin Vicinal des Vesouls*



**PROJET DE LA CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)**

**VUE DES FAÇADES  
DE LA CITERNE**

**Légende**

Caractéristiques d'une citerne souple de 120m<sup>2</sup> :

Hauteur: 1.6m

Longueur : 11.70m

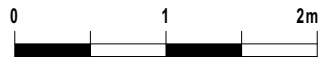
Largeur: 8.90m

Plateforme :

Longueur 12.70m

Largeur 9.90m

Echelle 1/50 au format A3



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

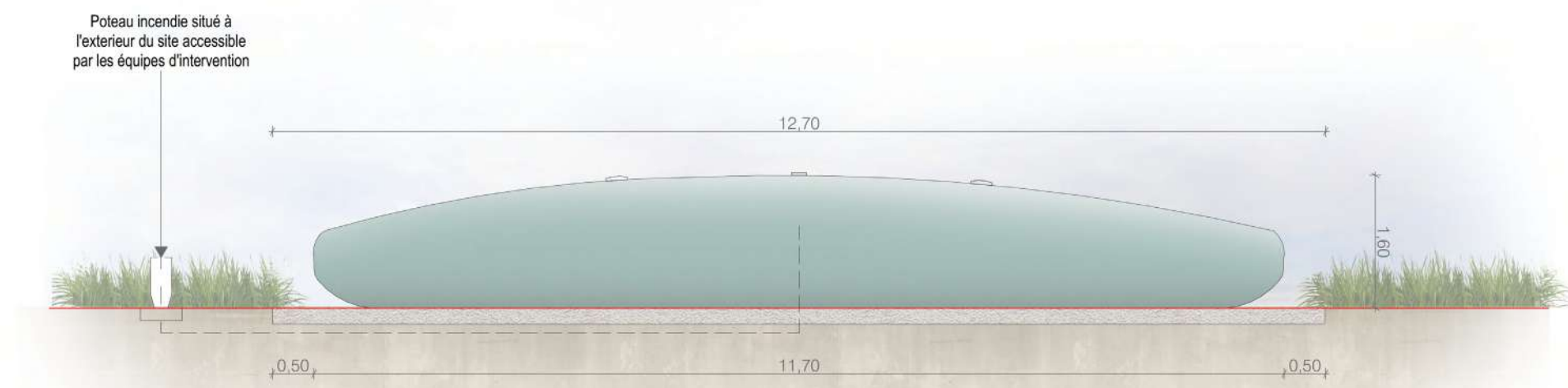
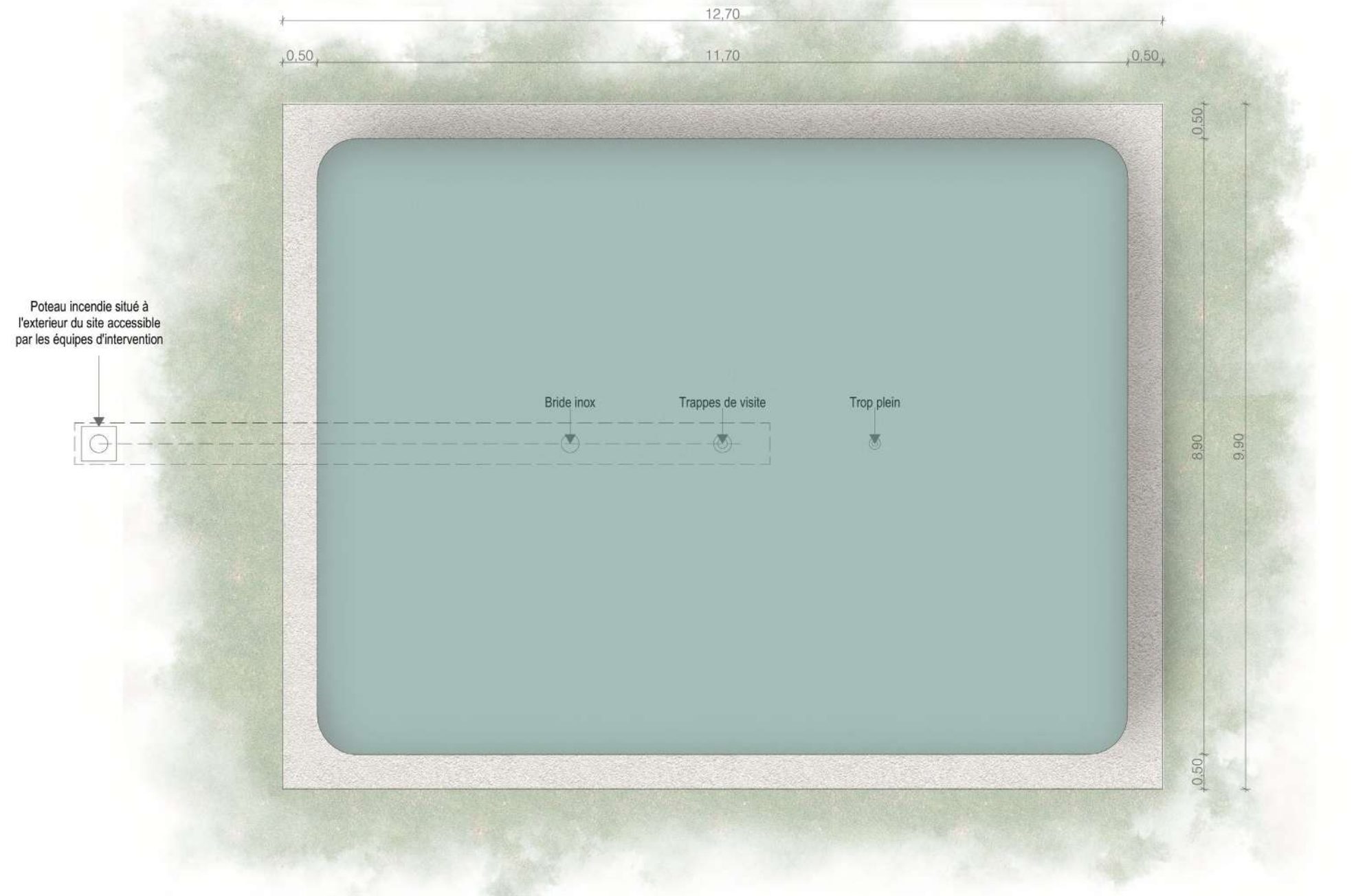
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

**Maître d'ouvrage**

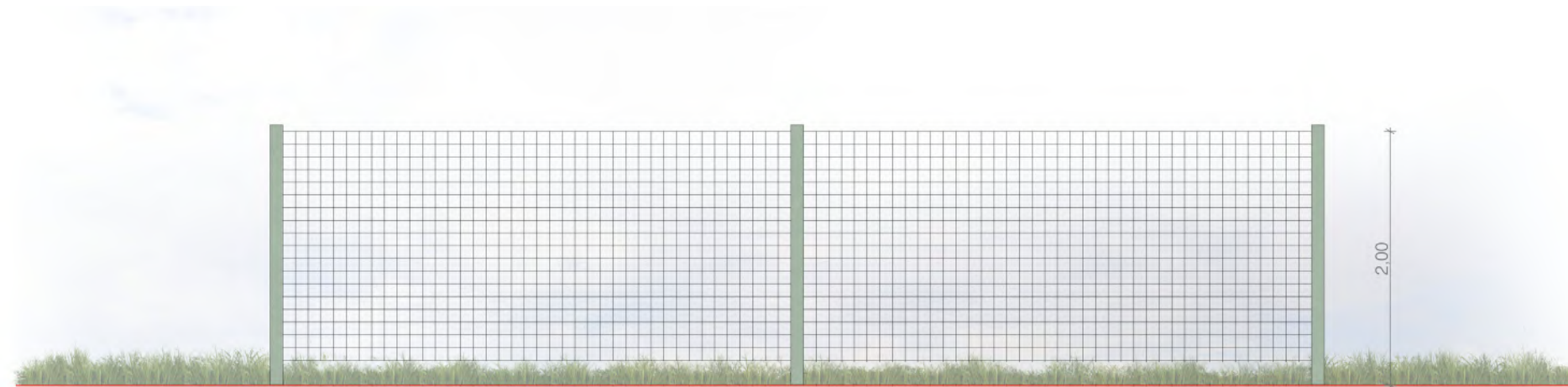
**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

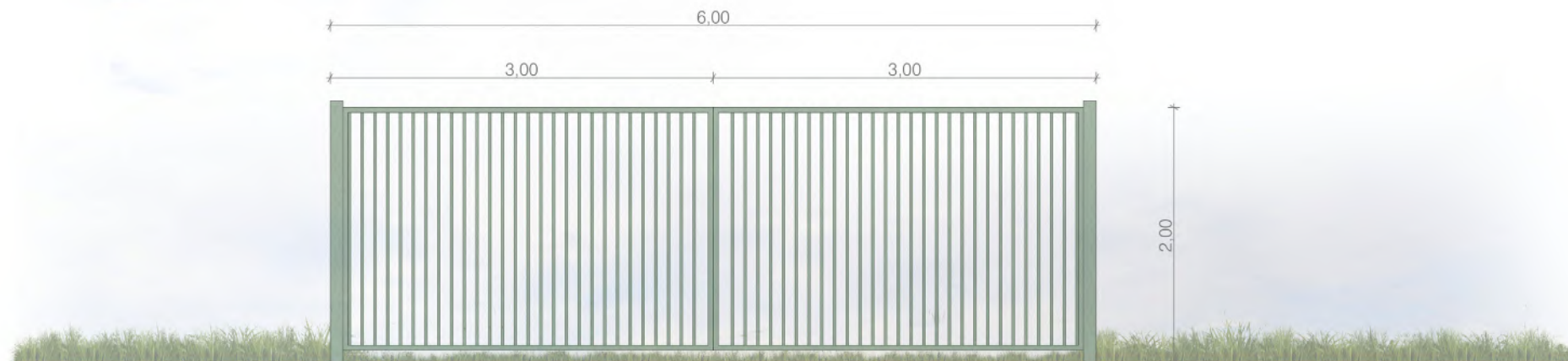
**PC5**







Elevation de la clôture



Elevation du portail

PROJET DE LA CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

VUE DES FAÇADES  
D'UN PORTAIL ET  
DE LA CLÔTURE

Légende

Caractéristiques du portail :

Hauteur: 2m

Largeur: 6m

Caractéristiques de la clôture:

Hauteur: 2m

RAL 7003

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS







Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photomontages

# PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS







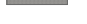


**M.A.J Juillet 2024**

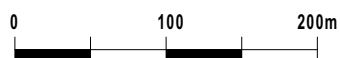
PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

**PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUE  
PHOTOGRAPHIQUES**

**Légende**

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique et bungalow
-  Clôture avec entrée à créer
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère enherbée largeur 5m

Echelle 1/5000 au format A3



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

**Maître d'ouvrage**

  
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PC6**







*PV6 - Photomontage depuis la Route Nationale n°7*



*PV6 - Photomontage depuis la Route Nationale n°7 - avec mesures paysagères -*



Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Photographies

# PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque






Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



M.A.J Juillet 2024

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES COMMUNE D'AVERMES (03)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique et bungalow
-  Clôture avec entrée à créer

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC7







*PV1 - Photographie depuis le Nord-Ouest de la ZA des petits Vernats*





*PV2 - Photographie depuis le pont de a N7 permettant l'accès au Chemin des Taillons*





*PV3 - Photographie depuis le Chemin des Taillons au niveau du lieu-dit les Grands-Vernats*





*PV6 - Photographie depuis la Route Nationale n°7*



Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Photographies

## PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS








**M.A.J JUILLET 2024**

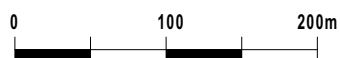
PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE AVERMES  
COMMUNE D'AVERMES (03)

**PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUE  
PHOTOGRAPHIQUES**

**Légende**

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique et bungalow
-  Clôture avec entrée à créer

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SAS au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage



Adresse de Correspondance :  
 PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PC8**







*PV4 - Photographie depuis la D29 au niveau du quartier le Gourlines*





*PV5 - Photographie depuis le pont situé rue des portes de l'Allier enjambant la voie ferrée et le Chemin Vicinal des Vesouls*



Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

  
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



## Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 418E7DD7AF7541E0AB2961C9B6E296FD  
 Objet: PC Avermes 03  
 Enveloppe source:  
 Nombre de pages du document: 67  
 Nombre de pages du certificat: 5  
 Signature dirigée: Activé  
 Horodatage de l'enveloppe: Activé  
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:  
 Anne MAROT  
 40/42 Rue la Boétie  
 Paris, France 75008  
 anne.marot@photosol.fr  
 Adresse IP: 45.9.104.71

## Suivi du dossier

État: Original

5 août 2024 | 15:05

Titulaire: Anne MAROT

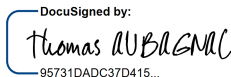
anne.marot@photosol.fr

Emplacement: DocuSign

## Événements de signataire

Thomas AUBAGNAC  
 thomas.aubagnac@photosol.fr  
 Directeur Général adjoint  
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

### Signature

DocuSigned by:  
  
 95731DADC37D415...

### Horodatage

Envoyée: 5 août 2024 | 15:27  
 Consultée: 5 août 2024 | 15:28  
 Signée: 5 août 2024 | 15:28

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 85.47.30.30

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 13 avril 2022 | 19:44

ID: c0392fa1-44a9-4544-b4bb-2ca72b788efc

## Événements de signataire en personne Signature

### Horodatage

### Événements de livraison à l'éditeur

#### État

### Horodatage

### Événements de livraison à l'agent

#### État

### Horodatage

### Événements de livraison intermédiaire État

### Horodatage

### Événements de livraison certifiée

#### État

### Horodatage

### Événements de copie carbone

#### État

### Horodatage

Johan MARY  
 johan.mary@photosol.fr

**Copie**

Envoyée: 5 août 2024 | 15:27

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 5 mars 2024 | 17:21

ID: d381ab36-f5ba-4be5-a581-b5113a52d0cc

## Événements de témoins

### Signature

### Horodatage

## Événements notariaux

### Signature

### Horodatage

## Récapitulatif des événements de l'enveloppe

### État

### Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

5 août 2024 | 15:27

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

5 août 2024 | 15:28



| Récapitulatif des événements de l'enveloppe | État              | Horodatages         |
|---|-------------------|---------------------|
| Signature complétée                         | Sécurité vérifiée | 5 août 2024   15:28 |
| Complétée                                   | Sécurité vérifiée | 5 août 2024   15:28 |

| Événements de paiement | État | Horodatages |
|------------------------|------|-------------|
|------------------------|------|-------------|

**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques**



## **ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE**

From time to time, PHOTOSOL INVEST 2 (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

### **Getting paper copies**

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

### **Withdrawing your consent**

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

### **Consequences of changing your mind**

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

### **All notices and disclosures will be sent to you electronically**



Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

### **How to contact PHOTOSOL INVEST 2:**

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: [anne.marot@photosol.fr](mailto:anne.marot@photosol.fr)

### **To advise PHOTOSOL INVEST 2 of your new email address**

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at [anne.marot@photosol.fr](mailto:anne.marot@photosol.fr) and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

### **To request paper copies from PHOTOSOL INVEST 2**

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to [anne.marot@photosol.fr](mailto:anne.marot@photosol.fr) and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

### **To withdraw your consent with PHOTOSOL INVEST 2**

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:



- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to [anne.marot@photosol.fr](mailto:anne.marot@photosol.fr) and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

### **Required hardware and software**

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

### **Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically**

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify PHOTOSOL INVEST 2 as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by PHOTOSOL INVEST 2 during the course of your relationship with PHOTOSOL INVEST 2.